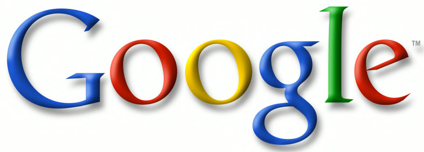

Google

Des Robert. Le Cardinal de Lattier
de Bayane. 1891

LE CARDINAL

DE LATTIER DE BAYANE

D'APRÈS SES SOUVENIRS INÉDITS

1739-1818

PAR

F. DES ROBERT



PARIS
ALPHONSE PICARD
82, rue Bonaparte

NANCY
SIDOT FRÈRES
3, rue Raugraff

1891

Hommage de l'auteur.

F. des Robert

LE CARDINAL

DE LATTIER DE BAYANE

D'APRÈS SES SOUVENIRS INÉDITS

1739-1818

Extrait des *Mémoires* ***de l'Académie de Stanislas***, 1890.)

LE CARDINAL

DE LATTIER DE BAYANE

D'APRÈS SES SOUVENIRS INÉDITS

1739-1818

PAR

F. DES ROBERT

PARIS
ALPHONSE PICARD
82, rue Bonaparte, 82

NANCY
SIDOT FRÈRES
3, rue Raugraff, 3

1891



LE CARDINAL

DE LATTIER DE BAYANE

D'APRÈS SES SOUVENIRS INÉDITS

1739-1818

INTRODUCTION

On nous a communiqué dernièrement, avec une extrême complaisance, les *Souvenirs* inédits du cardinal de Lattier de Bayane (Alphonse-Hubert) qui fut légat de Pie VII, à Paris, en 1807, et joua un rôle important, auprès de ce pape, à Savone et à Fontainebleau.

Ces *Souvenirs* sont écrits avec bonhomie, sans prétentions. L'auteur passe d'un sujet à l'autre sans transitions. Dépourvu de toute affectation dans son langage, il se met à son aise, prend le ton de la conversation et parle à ses lecteurs avec esprit, comme on savait parler au XVIIIe siècle et au commencement du nôtre. Emporté par le grand nombre de faits qui se présentent à sa mémoire, M. de Bayane se laisse entraîner souvent par eux à des digressions. Tantôt il suit naturellement le cours des événements, et tantôt il le remonte par de brusques

soubresauts. Sa simplicité toutefois fait contrepoids à ce manque de suite et constitue le principal mérite de ses *Souvenirs*. Nous n'en dirons pas autant de son amour de la vérité et de la sincérité de ses jugements ; mais les préjugés et les préventions sont l'essence de la nature humaine. Nul, pas même le prêtre, n'en est exempt. Quoi qu'il en soit, on devine chez M. de Bayane, un esprit très fin, caustique parfois, éminemment observateur et enjoué. C'est le Français du XVIIIe siècle, doublé d'un Italien. M. de Bayane, qui fit ses études à Paris sous le règne de la Pompadour, qui pendant près d'un demi-siècle habita Rome et fut l'élève, l'ami et le coadjuteur diplomatique du cardinal de Bernis, semble plutôt avoir été élevé à l'école d'Horace qu'à celle de la Sorbonne. Il est bien de son époque. Poète et philosophe avant tout, quoique prêtre, magistrat et diplomate, s'il aime à se mettre en scène, Bayane ne montre pas cependant un trop grand amour de lui-même et n'a de haine pour personne, pas même pour les révolutionnaires de Paris et de Rome qui l'ont dépouillé de ses riches bénéfices et de tous ses biens. Avant d'écrire, comme Faust, il s'enivre d'un breuvage magique et, quoique vieux et accablé par les infirmités, au moment où il écrit ses *Souvenirs*, il a toute la gaieté, tout l'entrain, toute la verve d'un jeune homme.

Ce fut à la fin de 1811 et au commencement de 1812, à Savone, où l'empereur l'avait envoyé pour décider Pie VII à souscrire aux décrets du Concile national et à renoncer au pouvoir temporel, que le cardinal de Bayane écrivit ses *Souvenirs*.

Il nous y fait connaître les impressions qu'il ressentit

au cours des événements auxquels il assista à Rome pendant trente-neuf ans (1769-1808). Malheureusement M. de Bayane s'arrête dans son récit à l'année 1802, époque à laquelle il fut nommé cardinal. Aussi ne nous donne-t-il aucuns détails sur les négociations importantes auxquelles il coopéra de 1807 à 1813 à Paris, à Savone et à Fontainebleau.

Il avait eu l'intention, nous dit-il, si son séjour s'était prolongé à Savone, de raconter les événements auxquels il se trouva mêlé sous le règne de Pie VII, mais le temps lui manqua, si nous l'en croyons, pour l'accomplissement de cette tâche, ou plutôt il lui répugna de rappeler la part qu'il avait prise à l'acquiescement momentané de Pie VII aux exigences de Napoléon et, du consentement de ce pape, il brûla tous les documents qu'il possédait sur cette époque néfaste pour la papauté.

CHAPITRE I.

1739-1775

Jeunesse de Bayane. — Il est nommé auditeur de Rote. — Reçoit une mission secrète du duc d'Aiguillon. — Suppression de l'ordre des jésuites. — Mort de Clément XIV.

Issu d'une des familles les plus anciennes du Dauphiné, Alphonse-Hubert de Lattier de Bayane fut baptisé à Valence le 1er octobre 1739[1], dans la paroisse de Saint-Apollinaire et eut pour parrain Messire Pierre Éléonor de Lattier de Bayane et pour marraine Adélaïde de Lattier de Bayane « qui n'ont pu signer à cause de leur bas âge ». Il fit ses études ecclésiastiques à Paris et y fut reçu docteur en Sorbonne. Il se lia avec tous les hommes de lettres en vue et fut l'ami de Voltaire et de J.-J. Rousseau.

---

1. Certains biographes font naître le cardinal de Bayane le 30 octobre 1739, ce qui est impossible, puisque nous avons sous les yeux son acte de baptême daté du 1er octobre 1739.

Il était fils de Louis de Lattier, marquis de Bayane, seigneur d'Orcinas, Divajeu, Combres et autres lieux, page en la grande écurie, capitaine d'infanterie, lieutenant des maréchaux de France, et de Catherine de Sibeud (l'acte de naissance du cardinal de Bayane porte le nom de Seriol), qui se marièrent en 1727. Il avait pour frères 1° Alexandre-Louis, appelé le marquis de Lattier, capitaine de cavalerie, ensuite gouverneur des ville et citadelle de Die, colonel du régiment de Valence depuis 1770, colonel du régiment des grenadiers royaux du Dauphiné, qui épousa Mlle de la Porte et hérita du comte de Chabo, grand louvetier de Lorraine, son parent et son ami, du château et de la terre de Frouard en Lorraine. Le 29 février 1788, il fut nommé par Louis XVI président des assemblées du district des duchés de Lorraine et de Bar « siégeant momentanément à Pont-à-Mousson ». Né en 1730, il mourut au château-bas de Maxéville, près de Nancy, le 10 octobre 1799, après avoir

Ce fut le cardinal de Luynes qui l'ordonna prêtre, le 17 mars 1760, à Sens, dans sa chapelle archiépiscopale.

En 1769, Bayane était chanoine de la cathédrale de Saint-Apollinaire de Valence et vicaire général de Coutances. Il obtint successivement les abbayes de Saint-Guilhem-le-Désert (Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Lodève [1]), de Brocquebeuf, de Notre-Dame-du-Vœu,

---

été incarcéré sous la Terreur. Sa fille a épousé le comte Amédée de Rochefort d'Ailly dont la postérité est éteinte (*a*).

2° Armand, chevalier de Malte comme son frère le cardinal, d'abord enseigne de vaisseau, puis major du régiment provincial de Valence.

(*a*) Notre ami et confrère, M. Léon Germain, a relevé son épitaphe :

D. O. M.
Ci-gît Messire
Alexandre Louis
Marquis de Lattier
Bayane, décédé
le 10 octobre 1799
âgé de 69....
Requiescat in pace

On remarquait sur sa tombe, dit M. Germain, un écusson portant *d'azur à trois frettes, au chef d'argent,* orné d'une couronne ducale. Au dessous, sous un listel, on lisait la devise : *La Foi, le Roi, la Loi,* et une banderole voltigeant sur l'écu offrait les mots : *Pour trois.*

Les armes primitives de la maison de Lattier étaient : Trois lacs d'amour sur un fond d'azur. Devise : Pour trois. Depuis environ deux siècles ces lacs d'amour ont été remplacés par trois frettes pour la brisure des branches cadettes.

C'est vers 1794 que M. de Coulon vendit à M. de Lattier le château-bas de Maxéville. Sa fille, Mme de Rochefort, en hérita. Il appartient actuellement à Mme O'Kerrins-Hyde qui a eu l'extrême complaisance de nous communiquer les *Souvenirs* du cardinal de Bayane.

1. En 1777, il fut autorisé à porter la croix de Malte. Les abbayes de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg, de Boheries et d'Hautvillers lui rapportaient 70,000 livres. Cette fortune ne lui suffisait pas. Il demanda encore une pension sur les économats. Son traitement de 9,000 livres sur les affaires étrangères fut supprimé en 1790. (V. *Le Cardinal de Bernis,* par Masson, p. 476, note.)

Nous avons eu entre les mains un bail passé le 27 mai 1781 entre

près Cherbourg, de Boheries et de Saint-Pierre-d'Hautvillers en Champagne.

Après la mort de Clément XIII, l'abbé de Bayane assista au conclave de 1769, en qualité de conclaviste du cardinal de Luynes[1], archevêque de Sens, qui, neuf ans auparavant, lui avait conféré le sacrement de l'ordre. On sait que, grâce à la pression de l'Espagne, ce fut le cordelier Ganganelli qui fut élu pape.

Le jeune conclaviste nous trace, dans ses mémoires inédits, un portrait quelque peu grotesque du vénérable

---

le fondé de pouvoir de Mgr Alphonse-Hubert de Lattier de Bayane, prélat romain, auditeur de Rote pour la France, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautvillers. Par ce bail, Mgr de Bayane laisse à titre de loyer et prix d'argent pour neuf années, au sieur Nicolas Humbert, marchand, demeurant à Chouilly, et Marie Élisabeth Genesse, sa femme, de lui autorisée, le quart des grosses dîmes tant en grains qu'en vin du terroir de Chouilly, avec les deux tiers des dîmes en grains et en foins dans la prairie dudit Chouilly et de la contrée nommée Doridet, avec la dîme des agneaux et des oies pour ce qui en appartient à ladite abbaye, et une pièce de terre, autrefois en prés, sise au terroir dudit Chouilly, lieu dit la vieille Chaume, contenant environ quatre fauchées la pièce comme elle se comporte. — Les preneurs étaient chargés des menues réparations de l'église de Chouilly « pour ce qui est à la charge de l'abbaye de Hautvillers ». — Indépendamment des prix, clauses et conditions du présent bail, les preneurs devaient fournir chaque année deux oies vives en plumes et un agneau gras, et sans diminution.

La procuration de Mgr de Bayane avait été donnée devant Me Marat, chancelier du Consulat de France à Rome, le 6 décembre 1780, et légalisée par M. Digne, conseiller du Roi, consul de France à Rome.

1. Paul d'Albert de Luynes, né à Versailles, le 5 janvier 1703, servit quelque temps dans l'armée, fut nommé évêque de Bayeux en 1729, archevêque de Sens en août 1753, cardinal (à la nomination du chevalier de Saint-Georges) le 5 avril 1756, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1758. Il mourut le 22 janvier 1788.

Ce fut chez lui que se réunirent les 58 évêques consultés par Louis XV au sujet de la suppression des jésuites. Luynes leur fut favorable (1761). On sait que 45 évêques l'imitèrent.

cardinal de Luynes, vieillard de 66 ans encore fort ingambe. Ce prélat fut un homme remarquable par ses vertus et se distingua par son indépendance envers la marquise de Pompadour et le duc de Choiseul en prenant la défense des jésuites menacés. Mais, paraît-il, son esprit n'était pas à la hauteur de ses vertus.

Membre de l'Académie des sciences, mais physicien médiocre, de Luynes se crut obligé de se révéler au monde savant comme inventeur. Une de ses inventions frise le ridicule et nous ne pourrions y croire, si M. de Bayane ne nous l'apprenait. L'archevêque de Sens avait, dit-il, trouvé le moyen de se dispenser de jarretières, afin d'éviter l'apoplexie. Mais il fallait remplacer les jarretières. Or, voici son procédé. Cela consistait en deux boîtes d'argent grandes comme des montres ordinaires, dans lesquelles il y avait un ressort de pendule. De chaque boîte sortait un anneau attaché au ressort. Dans cet anneau passait un cordon. A l'extrémité de ce cordon il y avait une agrafe d'argent avec laquelle on pinçait les bas. Les boîtes étaient solidement cousues à la ceinture de la culotte de Son Éminence. Bayane, auquel le membre de l'Académie des sciences avait soumis son invention, se crut obligé d'en admirer l'ingéniosité, car, alors, il n'était que vicaire général de l'évêque de Coutances. Mais son approbation et celle de l'abbé de Beaumont[1], son camarade conclaviste, n'étaient qu'apparentes : les bas rouges de M. de Sens étaient toujours mal tirés et ses

---

1. Neveu de l'archevêque de Paris de ce nom et prieur de Sorbonne. Il parla un jour 12 heures de suite, à ce que nous apprend Bachaumont dans ses *Mémoires*.

boîtes d'argent lui meurtrissaient les hanches. Aussi les jeunes abbés dont la bourse était très plate, mais qui tenaient à avoir le mollet bien dessiné et la jambe fine, se gardèrent bien d'imiter le cardinal.

Un jour qu'ils lui servaient la messe, une aventure plaisante arriva à Luynes. Il rompit, en faisant une génuflexion, l'un des cordons qui tenaient ses bas. Aussitôt le ressort de la boîte correspondante se replia avec un bruit dix fois plus fort qu'un ressort de montre quand on l'a remontée trop fort. Malgré la gravité du lieu, Bayane et son ami ne purent s'empêcher de rire en entendant « une telle pétarade ». Inutile d'ajouter que les jeunes abbés, après la messe, furent réprimandés comme ils le méritaient.

L'abbé de Bayane, qui, comme on le voit, était fort gai dans sa jeunesse et qui aimait à se le rappeler dans sa vieillesse, avait reçu des cardinaux présents au Conclave de 1769 le surnom de chat de conclave, parce qu'on le voyait toujours grimpé au haut des murs dont on avait entouré aux trois quarts les loges du Conclave, pour faire croire qu'on n'avait point de communication avec le dehors. Du haut de son observatoire, le jeune conclaviste respirait un meilleur air que celui qu'on respirait dans des loges cardinalices et voyait ce qui se passait sur la place Saint-Pierre.

Dans ses *Souvenirs*, M. de Bayane, en avouant ces pécadilles, s'excuse d'avoir montré tant de légèreté au milieu de circonstances aussi graves. Oui, les circonstances étaient graves, car les Bourbons de France et d'Espagne, imitant le roi de Portugal, avaient juré la ruine des jésuites et avaient réussi à faire élire un pape qui

s'était engagé d'avance, dit-on, à décréter leur suppression.

Mais, avant d'obtenir de Clément XIV l'anéantissement de la célèbre compagnie, naguère si puissante, le duc de Choiseul tomba en disgrâce, fut obligé de quitter le ministère et fut exilé dans sa terre de Chanteloup (24 décembre 1770). — Maupeou, l'abbé Terray et le duc d'Aiguillon, la bête noire de Choiseul, formèrent une sorte de triumvirat qui dirigea les affaires de la France. D'Aiguillon fut chargé, à partir de 1771, des affaires étrangères. L'abbé de Bayane vint à Paris afin de s'orienter et savoir d'où venait le vent. Il lui tardait d'être pourvu d'une position qui pût mettre en relief ses talents et sa science en droit canon. Par un heureux hasard, il avait connu le duc d'Aiguillon, en Bretagne, lors des démêlés de ce dernier avec La Châlotais. Il se rappela à son souvenir. Un jour qu'il avait dîné chez lui, le ministre le prit à part et lui demanda brusquement s'il voulait devenir ambassadeur. Une telle question était faite pour l'étonner, lui, petit abbé, trop modeste, affirme-t-il, pour vouloir être évêque et, encore moins, ambassadeur. Bientôt, d'Aiguillon, qui avait voulu plaisanter, s'expliqua et parla sérieusement : Pour devenir plus tard ambassadeur, il fallait débuter par une position plus humble, mais qui conduisait à une ambassade. La place d'auditeur de Rote pour la France était vacante par suite de la démission du titulaire, M. de Véry. Bayane désirait-il le remplacer? Le jeune abbé[1] n'hésita pas et accepta les offres du ministre (12-28 mai 1772).

1. L'abbé de Bayane succéda comme auditeur de Rote à l'abbé de Véry

« Je trouve, nous dit-il, que le duc parlait comme un ange, et j'achetai et je lus beaucoup de livres diplomatiques. » — « Occupez-vous, lui avait dit d'Aiguillon, beaucoup de politique et fort peu de la Rote. » Mauvais conseils que Bayane devait suivre à la lettre au début de sa carrière.

Avant son départ pour Rome, l'abbé de Bayane reçut de nouvelles instructions du duc d'Aiguillon :

« Il fallait, lui dit le ministre, qu'il travaillât de tout son pouvoir à sauver les jésuites que le pape allait détruire malgré lui, parce que le ministre d'Espagne Moñino [1], aidé du cardinal de Bernis, qui, pour sa fortune particulière, attendait tout de l'Espagne, lui tenait l'épée dans les reins pour l'y forcer, et qu'ils avaient de grands moyens pour cela. Le pape s'y était, dit-on, engagé par écrit devant le Conclave ; je pouvais parler de sa part, et son nom pourrait faire un contrepoids dans la balance, quoiqu'il ne fallût pas encore parler au nom du roi [2]. J'entrevis les dangers de la trop délicate injonction, je balbutiai quelques paroles entre les dents que le duc ne pouvait entendre heureusement, car elles n'avaient point de sens. — « Seriez-vous de ceux, me

(Joseph-Alphonse), qui exerçait cet emploi depuis 1763 et avait succédé à Claude-François de Canilliac, fait cordon bleu et mort à Rome, après avoir été deux fois ministre du roi de France auprès du Saint-Siège.

1. Florida Blanca (Don Jose Moñino, comte de), homme d'État espagnol, né en 1729 à Murcie. Envoyé comme ambassadeur de Charles III auprès de Clément XIV, il le força à supprimer l'ordre des jésuites. Succéda à Grimaldi comme chef du ministère espagnol. Emprisonné en 1792, puis exilé dans ses terres, il mourut en 1808.

2. Giraud, nonce du pape à Paris, écrivait : « Il (le duc d'Aiguillon) a passé et passe encore, non moins que le chancelier (Maupeou), pour être un défenseur des jésuites. » (Theiner, t. II, p. 40). Le Père Croust, jésuite, confesseur de feu Mme la Dauphine, réfugié à Porrentruy,

dit-il, qui ont juré haine aux jésuites? — Non, répondis-je, je n'ai pour eux ni haine ni tendresse. — En ce cas vous m'assurez que vous ferez tout ce que vous pourrez? — Oui, lui dis-je d'un ton assez ferme pour dissimuler mes inquiétudes, et je partis pour Rome. »
— Les révélations faites par M. de Bayane sont très importantes, car jusqu'ici cette intervention occulte du duc d'Aiguillon en faveur des jésuites était restée inconnue. Le comte de Saint-Priest, dans son *Histoire de la chute des jésuites,* tout en faisant remarquer l'attachement du duc d'Aiguillon pour les membres de la Société de Jésus auxquels il avait permis de rentrer en France, ne parle point des tentatives qu'il aurait faites, au dire de Bayane, pour les sauver. A l'en croire, le ministre français se serait livré, malgré lui, corps et âme, à la politique de Charles III, roi d'Espagne. — En parlant du rôle joué par le cardinal de Bernis à cette époque, et de sa soumission aveugle aux injonctions de Moñino, le duc d'Aiguillon avait dit la vérité à Bayane. Bernis n'était pas cependant l'ennemi juré des jésuites. Nommé par Choiseul, au lendemain du dernier Conclave, ambassadeur de France à Rome, il s'était vu contraint de suivre

écrivait au duc d'Aiguillon : « Monseigneur, je voudrais être en état de vous exprimer, sur la fin de mes jours, combien je suis frappé des prodiges que vous opérez dans le royaume et que je regardais comme un songe. Lorsque nous revînmes de la table de la Reine et que vous y alliez, en vous faisant mes plaintes de ce que tout le monde nous abandonnait, vous me fîtes entendre que Dieu nous avait conservé des amis et des protecteurs. Je vous répondis que je vous mettais de ce nombre, vous suppliant de ne pas nous oublier dans l'occasion, ce que vous m'avez fait espérer. » (Aff. étr. *France,* série ordinaire, vol. 631. Lettre citée par M. Masson dans son livre *Le Cardinal de Bernis,* p. 176 et 177.)

ses instructions, mais, homme prudent et désireux de ne pas se compromettre, prévoyant la chute prochaine du duc de Choiseul, et supposant que cette chute pourrait amener chez Louis XV un changement de politique, il avait usé d'atermoiements, de ménagements et de précautions infinies dans ses rapports fréquents avec Clément XIV dont il avait su capter la confiance. Il n'avait mis aucun empressement, aucun zèle, aucune acrimonie dans les injonctions qu'il avait été contraint de lui adresser au sujet de sa lenteur à décréter la suppression des jésuites. Bernis, connaissant le caractère timoré de Ganganelli, le couvrait de fleurs et, ne montrant pas les exigences et la brusquerie soldatesque de son prédécesseur, le marquis d'Aubeterre, il essayait d'atténuer ce que sa mission à Rome pouvait présenter d'odieux ; il usa dans le principe, de temporisation, faisant preuve de beaucoup de tact, attendant tout du temps et des circonstances. C'était un diplomate rusé, mais courtois, toujours correct, câlin, ennemi de toute brutalité, ami des convenances.

Quant à l'engagement formel pris par Clément XIV, avant le Conclave, de supprimer les jésuites, l'abbé de Bayane n'y croyait pas : « J'avais été enfermé dans le Conclave, écrit-il ; j'avais alors de bons yeux et de bonnes oreilles que je n'ai plus. J'y fis et j'ai fait depuis tout mon possible pour découvrir si cet engagement par écrit était véritable. — D'après toutes mes recherches, j'incline à croire qu'il y eut quelque chose qui embarrassait fort le Pape, mais non pas une obligation[1]. »

---

1. Les cardinaux de Luynes et de Bernis s'opposèrent à ce qu'on fit

Pas plus que Bayane, les historiens sérieux ne croient à cette obligation qui aurait été simoniaque, mais il est certain que d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome et prédécesseur immédiat du cardinal de Bernis, fut l'inspirateur du Conclave, car il avait dit quelques jours avant l'entrée en loges des cardinaux dont les deux tiers étaient favorables aux jésuites : « Toute élection qui n'aura pas été concertée auparavant avec les cours ne sera pas reconnue. » Ne représentait-il pas le chef de la maison de Bourbon, et sa mission ne lui donnait-il pas toute puissance sur les cardinaux des nations hostiles aux jésuites ?

L'abbé de Bayane partit pour Rome ; il emmenait avec lui un de ses frères, Armand de Lattier, chevalier de Malte, qui venait de donner sa démission de capitaine de vaisseau pour le suivre, gardant le grade de major du régiment provincial de Valence[1].

Au cours de son voyage, le nouvel auditeur de Rote se rappela la promesse que le duc d'Aiguillon lui avait faite de le nommer ambassadeur près d'une grande puissance, s'il réussissait dans sa mission secrète. Il ré-

---

d'un engagement écrit à l'avance de supprimer l'ordre des jésuites une des conditions de l'élection du pape. Le cardinal de Solis, confident de Charles III, archevêque de Séville, obtint, dit-on, de Ganganelli un billet adressé au roi d'Espagne, dans lequel Ganganelli « reconnaît au Souverain-Pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience la Société de Jésus en observant les règles canoniques ». L'historien espagnol de Charles III, dom Ant. Ferrer, établit que Clément XIV n'avait pas pris, avant son élection, l'engagement de supprimer les jésuites. (*Les Jésuites jugés par les rois, les évêques et les papes,* par Viardot, p. 60-63.)

1. V. Nobiliaire de la Chesnaye des Boys. Armand de Lattier mourut en Italie l'an VIII de la République française. Il écrivit, sous le nom d'Armand, sur les beaux-arts.

fléchit aussi aux dangers de cette mission. — « Pourquoi, écrit-il dans ses *Souvenirs*, le duc qui se soucie des jésuites encore moins que moi [1], veut-il les conserver en Italie et en Allemagne? Car, quand même il les aimerait secrètement, c'est ceux de France qu'il aimerait, et, comme il n'est pas fou, il n'espère sûrement pas les rétablir dans le Royaume. Pourquoi ne veut-il pas que je prononce le nom du Roi dans cette affaire? Pourquoi ne me donne-t-il la commission qu'au dernier moment et quand je vais prendre congé? N'est-ce point qu'il veut, par la crainte de voir les jésuites soutenus, ramener ce cabinet d'Espagne qui refuse encore de traiter avec lui, après qu'il a eu l'art de ramener à lui tous les autres cabinets qui lui avaient été aliénes par les intrigues et les profusions du duc de Choiseul sur la fin de son mi-

1. Dès son entrée au ministère cependant, d'Aiguillon fit signer à Louis XV un édit qui ouvrait la France aux prêtres exilés en 1756; c'était un rappel déguisé des jésuites exclus par le Parlement de Paris.

Le comte de Saint-Priest, dans son livre *Histoire de la chute des jésuites au XVIII[e] siècle* (1750-1782), prétend que le duc d'Aiguillon était attaché aux jésuites et que leur *cabale* l'avait porté au ministère : « En protégeant la Société, en lui rendant le pouvoir qu'elle avait perdu, M[me] Dubarry, sa protectrice, s'assurait d'ardents défenseurs. Que d'éloges! quels panégyriques! le jésuitisme, comme l'Encyclopédie, allait avoir sa Pompadour. C'était mieux ; grâce à des plumes complaisantes et sacrées, la Pompadour allait devenir une Maintenon (p. 133 de l'édition 1846. Amyot, Paris). » Saint-Priest avoue cependant, comme nous l'avons dit plus haut, que le duc d'Aiguillon se laissa entraîner par l'Espagne, et Crétineau-Joly, dans son *Histoire des jésuites,* et le P. de Ravignan, dans *Clément XIV,* démentent l'alliance de M[me] Dubarry avec les jésuites. Quoi qu'il en soit, les bonnes intentions du duc d'Aiguillon envers eux ne durèrent pas. Il essaya bientôt de rassurer Charles III, roi d'Espagne, qui se méfiait de ses agissements. La politique française était malheureusement, à cette époque, à la remorque de l'Espagne. Il fallut même sa permission pour promettre à Clément XIV la restitution du Comtat-Venaissin, et Dieu sait à quelles conditions.

nistère, et serais-je un enfant perdu qu'on envoie faire une extravagance, sauf à le désavouer, à le rappeler et à le faire évêque par la suite, chose dont je ne me souciais point ?

M. de Bayane ne se trompait pas en soupçonnant le duc d'Aiguillon de duplicité. Vraisemblablement, au commencement de son ministère, dès les premiers jours, il avait essayé de sauver les jésuites, sinon en France, du moins en Italie et en Allemagne. Mais, aussitôt que Bernis lui eut appris l'arrivée de Moñino à Rome, en qualité d'ambassadeur d'Espagne, il changea d'allures et se déclara l'âme damnée de l'Espagne. Louis XV n'était-il pas lié à Charles III par le pacte de famille ?

Avant l'arrivée de Moñino, Bernis, d'accord peut-être avec d'Aiguillon, avait essayé de tromper l'Espagne et d'agir librement, en traitant avec le Saint-Père de la grave question, toujours sur le tapis, de la suppression des jésuites. Conciliant, temporisateur par tempérament, comme nous l'avons dit, l'ambassadeur de France, livré à lui-même, épousait, plus que tout autre, l'opinion secrète du pape porté par instinct aux atermoiements, à tous les palliatifs que son imagination pouvait lui suggérer. Quant à Moñino, il avait reçu de son gouvernement des instructions dont la teneur lui interdisait tous ménagements. Si la politique française envers la Société de Jésus était hésitante et souvent contradictoire, celle de l'Espagne était nette et ouvertement hostile.

Grimaldi avait interdit à son ambassadeur toute temporisation et lui avait donné l'ordre de pousser Clément XIV jusqu'à ses derniers retranchements, en lui mettant l'épée aux reins, sans respect pour ses scrupules,

sans pitié pour les hésitations de ce vieillard craintif. Non, il ne s'agissait plus à cette heure de promettre sans cesse la dissolution de la Société de Jésus et d'étudier à loisir les moyens d'y procéder. Il fallait renoncer à essayer de réformer l'ordre condamné d'avance par l'Espagne. Ce qu'exigeait Charles III, c'était sa mort immédiate, c'était avec la hache qu'il fallait abattre l'arbre séculaire planté par Ignace de Loyola.

Le duc d'Aiguillon, semblant oublier les instructions secrètes qu'il venait de donner à l'abbé de Bayane, ordonna au cardinal de Bernis de suivre aveuglément les conseils de Moñino et de régler sa conduite sur la sienne (5 mai 1772), et cela, quelques jours seulement après l'envoi de l'auditeur de Rote à Rome. Nous ne savons à quelle époque M. de Bayane arriva dans cette ville. Peut-être retarda-t-il son voyage ou prit-il le chemin des écoliers; mais, si nous songeons à l'époque probable de son entretien avec le ministre de Louis XV, nous avons tout lieu de croire que le jeune abbé arriva à Rome après Moñino. C'est pourquoi nous ne pouvons nous expliquer les contradictions incompréhensibles du duc d'Aiguillon dont les instructions envoyées à Bernis étaient la négation formelle de celles qu'il avait données de vive voix à l'abbé de Bayane. Bernis, surpris au milieu de ses agissements par l'arrivée de Moñino, craignait d'être dénoncé par ce rusé diplomate, sans se douter que le duc d'Aiguillon avait communiqué ses propres dépêches à la cour d'Espagne. L'ambassadeur de France était donc trahi par son chef immédiat.

Le cardinal était joué et dénoncé par celui qui aurait dû le défendre ou du moins l'excuser, mais il tenait à son

poste, tout annihilé qu'il était par l'ambassadeur d'Espagne qui prétendait se faire obéir le plus tôt possible par le pape et par les représentants des puissances autres que l'Espagne à la Cour pontificale.

Bayane, diplomate novice, allait remplir à Rome un rôle encore plus ridicule que celui de Bernis. Laissons-lui la parole : « Si mes craintes étaient frivoles, écrit-il, je perdais une occasion unique, en ne parlant en leur faveur, de conserver les jésuites qui, à tout prendre, je croyais plus utiles que nuisibles. Ils étaient admirables pour l'éducation de la jeunesse ; on ne les a point remplacés, on ne les remplacera jamais. Il semble que c'est pour eux que Jésus-Christ disait : « Marthe, Marthe, vous « êtes trop entreprenante et vous vous mêlez de trop de « choses. » Une seule chose était nécessaire aux jésuites, l'éducation des enfants par la religion, sans laquelle on n'aura jamais une bonne éducation. »

Ici nous continuons à laisser parler l'auteur des *Sounirs* que nous résumons, tout en faisant certaines réserves sur les opinions qu'il va émettre et qui ne sont pas toujours conformes aux nôtres. Ici nous laissons dire, nous nous contentons d'être l'écho et l'interprète de l'abbé de Bayane, mais nous nous gardons de donner un avis personnel et de critiquer l'auteur que nous citons.

« Si les jésuites s'en étaient tenus à cela seul, poursuit M. de Bayane (il émettait cette opinion en 1811), mais ils envoyaient des confesseurs dans les Cours, des flatteurs chez les grands, des conseillers aux intrigants, des banquiers dans les Indes[1], des prédicateurs au peuple qui

1. Allusion à la banqueroute du P. Lavalette à la Martinique et à la Colombie.

parlait français, des missionnaires à celui qui ne savait que son patois. Voulant embrasser tout, ils se sont fait soupçonner d'une ambition trop gigantesque pour être croyable. Celle d'avoir un pape jésuite qui ne ferait cardinaux que des jésuites pour avoir toujours un pape jésuite, qui, aidé de son habile et nombreuse armée, se serait emparé de toute autorité sur terre. Les jésuites, continue M. de Bayane, étaient trop habiles pour méditer un plan si extravagant; ils sentaient bien qu'en faisant un des leurs pape, ils ne feraient qu'accélérer la ruine de la papauté. Tels qu'ils étaient, je me faisais une peine de ne pas les soutenir, puisque je l'avais promis, mais je doutais fort si celui qui me l'avait fait promettre le voulait réellement. J'aurais même parié dix contre un qu'il ne s'en souciait nullement. »

Si le pape résistait plus longtemps, un schisme était à craindre et les *pays d'obédience* pouvaient devenir, dans un laps de temps rapproché, *pays de liberté*. En vain Ganganelli temporisait-il, voulait-il persuader aux ambassadeurs coalisés qu'une menace de dissolution de l'ordre des jésuites suffirait, en vain résistait-il courageusement à la pression qu'on exerçait sur lui et à la menace que les Bourbons lui faisaient de ne pas lui restituer les provinces enlevées au Saint-Siège, les ambassadeurs coalisés lui rappelaient à haute voix et sans pitié les engagements que, prétendait-on, il avait pris au Conclave, et, surtout, parce que celle-ci était réelle, la lettre que Bernis, réveillé cette fois par un vigoureux coup d'éperon du duc d'Aiguillon, accusé lui-même de tiédeur, lui avait fait écrire au roi d'Espagne.

Mais revenons à Bayane et à sa mission secrète.

Aussitôt qu'il fut arrivé à Rome, il se fit présenter au pape par le cardinal de Bernis, son chef immédiat. Clément XIV reçut l'ancien conclaviste « à l'italienne, à bras ouverts », en l'appelant le *chat du conclave*. Le vieux cordelier, secouant un instant sa sombre mélancolie, se rappela en riant l'étourderie et l'humeur joyeuse du jeune abbé. A une seconde audience, M. de Bayane fut introduit seul chez le pape. Cette fois il désirait pressentir avec habileté ses résolutions et deviner sa pensée intime. Il chercha à savoir de Ganganelli s'il avait quelque soupçon de la mission secrète que le duc d'Aiguillon lui avait donnée. Le chat du Vatican se faisait renard. Il était, depuis son arrivée à Rome, resté discret, impénétrable, muet même devant les nombreuses interrogations dont prélats et hommes politiques l'avaient harcelé. Il espérait, en se présentant au pape, que celui-ci lui parlerait, le premier, des jésuites, mais Ganganelli se renferma dans un silence prudent.

De guerre lasse, l'auditeur de Rote que Clément XIV n'avait pu prendre au sérieux et chez lequel, malgré toute sa finesse, il n'avait pu découvrir un agent secret du duc d'Aiguillon, alla trouver le cardinal Rezzonico, petit bossu, plein d'esprit, aimant les jésuites autant que le pape son oncle, Clément XIII, les avait aimés, ennemi acharné de Bernis et chef avéré des *zelanti*. C'était le fils d'un banquier vénitien.

Rezzonico faisait partie des 23 cardinaux récusés comme favorables aux jésuites, lors du dernier Conclave, par les ambassadeurs des nations. Bayane lui demanda si les jésuites pourraient résister à la tempête élevée contre eux. Rezzonico fit d'abord quelques difficultés à

lui répondre, car l'abbé prenant au sérieux son rôle de diplomate, ne voulait pas faire deviner les motifs de sa curiosité et « ne voulait s'ouvrir aussitôt ni à lui, ni à personne sur sa commission ».

En vain le vieux cardinal, avant de dévoiler sa pensée intime, fit au jeune diplomate mille questions pour le forcer à se découvrir et essayer de voir clair dans son jeu. Bayane tint ses cartes serrées et resta impénétrable. On lui avait recommandé à Paris de ne pas compromettre Louis XV lié avec l'Espagne et les Bourbons d'Italie par le *pacte de famille*. Il obéissait. Aussi, pour donner le change au rusé cardinal, motiva-t-il sa curiosité par les sentiments personnels qu'il professait envers les jésuites dant il voyait avec peine la dispersion. Le vieux cardinal, désarmé par cette franchise apparente, apprit à Bayane que tout était consommé et que Clément XIV n'était plus libre de revenir en arrière. — Mais, répliqua l'auditeur de Rote, stupéfait, ému par une nouvelle aussi grave, si une grande puissance voulait travailler à leur conservation ?

C'est de la France que voulait parler Bayane. Malheureusement pour les jésuites, l'impératrice Marie-Thérèse, qui s'était longtemps opposée à la dissolution de la Société de Jésus, obsédée par les instances de la famille de Bourbon, malgré l'exemple d'impartialité que lui donnait le grand Frédéric, venait de finir par céder [1]. C'est ce que le cardinal Rezzonico apprit à son interlocuteur

---

1. Ce fut le 17 avril 1773 que Marie-Thérèse donna son consentement à ce que le pape voulait faire pour les jésuites, mais elle se réserva la faculté de disposer des biens que les jésuites possédaient dans ses États. (D'Aiguillon à Bernis, 18 avril 1773. Archives Bernis.) [*Le Cardinal de Bernis,* par Masson, p. 218.]

(avril 1773). « La chose est désormais impossible », lui dit-il, répondant aux objections de M. de Bayane qui ne faisait « que chercher dans sa tête quelque moyen de sauver les jésuites ». Ce sont ses propres paroles. Philosophe avant tout, enfant d'un siècle sceptique, il se consola vite de sa tristesse passagère et écouta le dernier mot du prince de l'Église avec la même résignation que les anciens entendaient les oracles de la Sibylle de Cumes. Il ne pensa plus aux jésuites et écrivit au duc d'Aiguillon pour lui apprendre l'insuccès de sa mission. Il s'aperçut bientôt, aux allures de Bernis, que le successeur de Choiseul s'était consolé facilement de l'échec de son intervention, si courte et si mystérieuse, en faveur des jésuites, « parce qu'il avait déjà ramené à lui le cabinet d'Espagne par d'autres moyens ». Cette intervention passagère n'avait eu d'autres motifs que celui de faire marchander son concours à la politique de l'Espagne à l'égard de l'Angleterre.

Si l'abbé de Bayane s'était laissé pénétrer, il aurait été, à coup sûr, rappelé en France, à la sollicitation de Moñino, avec sa courte honte dont aucun évêché ne l'aurait consolé.

D'Aiguillon continua à correspondre avec lui et à lui faire espérer une ambassade. — Bayane, enivré d'ambition, s'occupa beaucoup plus de politique que des affaires de la Rote et laissa tout faire à ses employés. Il veilla seulement à ce que « l'argent qui se glisse si facilement partout et la faveur qui ébranle trop souvent la probité, sans qu'elle s'en aperçoive, n'eussent accès dans ses bureaux ». Telle fut sa règle de conduite pendant l'espace de trente ans qu'il fut auditeur de Rote.

Bientôt l'abbé de Bayane fut obligé de penser de nouveau aux jésuites, car l'heure de leur dissolution approchait. Laissons-lui la parole : « On fit marcher dans Rome des patrouilles, on mit une garde nombreuse à la porte de chaque maison des jésuites, et, vers le milieu de la nuit, quelques prélats vendus à l'Espagne pour les grandes maisons et d'autres émissaires pour les maisons plus petites entrèrent avec escorte, firent éveiller les jésuites et leur notifièrent le bref de leur destruction (*Dominus ac Redemptor*) qui ne condamne ni leur doctrine, ni leurs mœurs, ni leur discipline.

« Le pape disait (dans ce bref) qu'il était chargé de planter et d'arracher dans le champ du Seigneur. Les Romains, dont le grand nombre était pour les jésuites, disaient que Ganganelli n'était pas chargé d'arracher les arbres qui donnent le plus de fruits. Ils furent arrachés sans la plus petite commotion. » (11 juillet 1773.)

Les impressions ressenties par l'abbé de Bayane, pendant la nuit où les sbires du pape chassèrent maîtres et élèves des maisons des jésuites des États romains méritent d'être rapportées :

« Je fis cette nuit-là, dit l'auditeur de Rote, mes visites de maisons en maisons, selon l'usage de Rome. Je vis du chagrin sur beaucoup de visages, de la joie sur quelques-uns, de la peur ou de l'inquiétude sur aucun. Les jésuites n'avaient ni l'envie ni le pouvoir de résister, et tout cet appareil nocturne eût été inutile si on n'avait pas cru nécessaire de décider un pape fort craintif par la terreur du pouvoir imaginaire des jésuites qui, disait-on, ne lui pardonneraient jamais d'avoir seulement écouté la proposition de s'en défaire ; j'ai toujours pensé que

c'était là le levier le plus puissant qu'on ait employé sur un pape soupçonneux et facile à effrayer pour sa sûreté personnelle.

« Le pape, pendant la nuit de l'exécution, était à sa fenêtre, tremblant au moindre bruit et demandant, quand les horloges sonnaient l'heure, si c'était le tocsin, tant il avait l'esprit frappé de la terreur panique (*sic*) des jésuites dont l'Espagne l'avait effarouché. »

Voici ce que pensait, en 1811, le cardinal de Bayane des jésuites. Son jugement est à citer, parce qu'il semble impartial. Il n'était pas leur ennemi, comme il le dit lui-même, et cependant il était gallican ou du moins se montra tel lors des négociations qu'il entama avec Pie VII à Savone :

« Ainsi finit une société qui dans sa courte durée (on sait qu'elle devait renaître plus florissante que jamais) avait jeté un si vif éclat, qu'on n'en trouve pas un autre exemple dans l'histoire. Fit-on bien ? Fit-on mal ? (Le grand Frédéric pensa que l'on fit mal. Choiseul lui-même, avant sa chute, se posait la même question que Bayane.) Je ne saurais avoir un avis ; il y avait du pour et du contre. En Espagne on les avait chassés en leur disant : « Vos institutions étaient bonnes, mais vous ne les « suivez pas. » En France on leur avait dit : « Vos cons- « titutions sont mauvaises et vous les suivez trop. » Il aurait mieux valu leur dire : « Vous vous mêlez de trop « de choses ; on craint que vous ne deveniez trop dan- « gereux[1]. »

1. Au commencement de l'année 1772, après l'arrivée de Moñino, Bernis croyait encore à l'impossibilité de la suppression de l'ordre des jésuites et il espérait que le pape se rabattrait sur une réforme. (Lettre

Tout le monde a lu ce que les ennemis des jésuites ont écrit sur la mort de Clément XIV (22 septembre 1774). La légende populaire veut qu'il ait été empoisonné par les jésuites. Bayane, témoin oculaire, affirme le contraire: « Après l'expulsion des jésuites, il (Clément XIV) n'eut plus un moment de repos. Ses remords l'agitaient au point que son esprit *s'aliénait* de jour en jour, et j'ai la certitude, par ceux qui servaient sa messe qu'il disait tous les matins, que plusieurs fois il s'était arrêté en s'écriant: Ah! mon Dieu, je suis damné; vous ne pourrez pas me pardonner. Après quoi, non sans peine, il fallait le remettre sur la voie parce qu'il demandait lui-même où il en était[1].

« Il fit enfermer le général des jésuites (Ricci) au château Saint-Ange, parce qu'on lui dit que dans la nuit même de leur destruction les jésuites avaient brûlé un

---

de Bernis au duc d'Aiguillon, citée dans l'*Histoire du pontificat de Clément XIV*, par le R. P. Theiner, t. II, p. 202.)

1. Le cardinal de Bernis, dans sa dépêche au duc d'Aiguillon, en date du 28 juillet 1773, quelques jours avant la publication du bref (*Dominus ac Redemptor*), écrivait le contraire sur la santé de Clément XIV : « Mais, Dieu merci, le souverain pontife se porte bien et fait espérer un long règne. »

Mais Bernis trompait sciemment d'Aiguillon. Saint Alphonse de Liguori dit dans une de ses lettres, écrite le 21 juin 1773 : « Le pape est dans la plus grande affliction. Il se tient toujours enfermé ; il ne donne audience presqu'à personne... » (*Mémoires sur la vie et la congrégation de saint Liguori*, t. II, livre III, c. LIV.)

Pie VII, prisonnier à Fontainebleau, déclara au cardinal Pacca « qu'il mourrait fou comme Clément XIV. (*Mémoires historiques du cardinal Pacca*, 2e partie, p. 297.)

Pie VII raconta en 1805 à l'abbé Proyart, qu'après avoir signé la bulle d'extinction, Clément XIV jeta la plume d'un côté et le papier de l'autre, et qu'il perdit la tête. (Lettre de l'abbé Proyart à la princesse de Hohenlohe.)

tas énorme de libelles où son élection était traitée de simonie.

« Les jésuites n'auraient-ils fait imprimer ces libelles que pour avoir le plaisir de les brûler? L'auraient-ils pu sans qu'on n'en sût rien? Car, quoiqu'on ait beaucoup parlé de ces libelles, personne n'en a vu un exemplaire, ni nommé aucun imprimeur. N'était-il pas tout simple que des gens qui dirigeaient presque toutes les consciences eussent beaucoup de papiers à brûler? On n'en trouva que les cendres; *on fit des cendres de libelles,* et Ricci eut beau nier, il resta en prison jusqu'à ce que le nouveau pontificat (celui de Pie VI) obtint à grand'peine des Espagnols la permission de le délivrer, mais il mourut, la veille de sa délivrance, d'un trop de joie, peut-être de sortir d'un triste cachot; car la fièvre le saisit un moment après qu'on lui eut annoncé sa délivrance. Les libelles ne prenant guère croyance, on voulut que les jésuites eussent empoisonné le pape. Cependant, rien ne s'y prêtait. Sa maladie venait de dartres horribles qu'il avait sur la poitrine et qui étaient rentrées [1]. Tout autre en serait mort plutôt que lui, car sa complexion était forte. J'avais vu souvent ces dartres quand il se penchait pour m'embrasser, et, à leur vue, je n'avais point du tout la joie que tant d'honneur aurait dû me causer.

« Tant que dura sa longue maladie, personne ne parla de poison, et toujours dartres rentrées dans le sang. Après sa mort même, personne ne soupçonna le poison. A la dissection du corps, on commença seulement à le

1. Pour combattre cette humeur dartreuse, chaque année, pendant un mois, Clément XIV prenait de l'*aqua acetosa,* eau purgative fort naturelle à Rome. (*Le Cardinal de Bernis,* par Masson, p. 288.)

soupçonner et voici comment. Un chirurgien italien, chargé par le Sacré-Collège de faire la dissection, coupait les boyaux dans toute leur longueur. Un affidé de l'Espagne lui dit : « Monsieur, voilà une tache noire. » Le chirurgien prit un linge et enleva très facilement un petit brin d'herbe. La dissection fut continuée et achevée, sans qu'on fît aucune autre remarque, mais le coup était porté. Les assistants dirent que quelqu'un avait pris une feuille d'herbe pour une marque de poison, mais qu'elle avait disparu au premier toucher. C'est ainsi qu'un des témoins me le rapporta.

« Bientôt on dit dans la ville qu'il y avait soupçon de poison. L'on mit les entrailles dans une urne de terre. Elles y restèrent plusieurs jours pendant qu'on faisait les préparatifs pour le convoi funèbre[1]. L'urne de terre se fêla par la longue fermentation, ce qui est assez ordinaire. Nouveaux soupçons de poison, puis poison donné par les jésuites au dire du moins des Espagnols. Mais, disaient ceux qui cherchaient la vérité, ne porte-t-on pas le

1. Le pape Clément XIV mourut fou. C'est en vain que Bernis voulut faire croire à la Cour de France qu'il fut empoisonné. (Bernis à Vergennes, 28 septembre 1774.) Son agonie avait commencé le lendemain de son élection. Le grand Frédéric, écrivant à d'Alembert, croyait que Clément XIV était mort « d'un dessèchement total des sucs ». Du reste, Bernis, au dire de Becatini, auteur d'une histoire de Pie VI, ne crut pas longtemps à l'empoisonnement (*Storia di Pio VI,* t. I, p. 34). Canceralli et Joseph de Gorani n'y croient pas non plus. Enfin les médecins de Clément XIV, Noël Salicetti et Adnolphi, dans un mémoire remis le 11 décembre 1774, à Archinto, majordome du défunt, concluent en faveur d'une mort naturelle. En somme, Bernis affirme, Moñino nie, l'abbé Roman (*Mém. inédits et historiques*) prétend que le pape a été empoisonné le mercredi saint à la communion, avec de l'*acquettæ* (*sic*).

Le cadavre du pape, dans la nuit du samedi au dimanche, fut transporté, suivant l'usage, à la chapelle Sixtine.

poison lui-même dans une fiole de verre très mince ou dans un petit pot de terre? N'importe, répétaient les Espagnols, poison, poison, poison, jésuites, jésuites !....

« Si les jésuites voulaient faire un crime abominable, pourquoi attendre qu'il leur fût infructueux. Plus de six mois avant que le pape opérât leur destruction, ils savaient que le pape la préparait. »

CHAPITRE II.

1774-1790

Élection de Pie VI. — Le tribunal de la Rote. — Bayane brigue le cardinalat. — Relations de Bayane avec Bernis.

Pendant les dix jours qui suivirent la mort de Clément XIV on bâtit le Conclave et bientôt les cardinaux purent s'enfermer dans leurs cellules. Suivant l'usage, tout les prélats allaient faire leur révérence à chaque cardinal (5 octobre 1774-février 1775). Bayane se contenta de dire à tous les cardinaux qu'il rencontrait qu'il désirait leur élection, non pour eux-mêmes, mais pour le bien de l'Église. Il mentait (et nous n'avons pas de peine à le croire), avoue-t-il, au plus grand nombre.

Au Conclave d'où sortit l'élection de Pie VI, Bayane fut chargé de veiller, de l'extérieur, à l'un des tours[1] par

1. Le président de Brosses, dans ses *Lettres sur l'Italie,* t. III, p. 325, nous apprend qu'au Conclave il ne reste pour communiquer au dehors que des roues ou des tours en façon de parloir de religieuses ; ils sont à la garde des auditeurs de Rote (c'est de là que ceux-ci tirent leurs

lesquels on faisait passer la nourriture destinée aux membres du Sacré-Collège. Un jour, un secrétaire lui apporta une lettre qui portait sur l'enveloppe le mot magique de Saint-Office (c'est le nom donné à Rome à l'Inquisition). Malgré la menace d'excommunication qui pesait sur tout mortel assez audacieux pour décacheter un pli aussi sacré, l'auditeur de Rote, toujours espiègle, l'ouvrit et tous les efforts faits par le porteur afin de lui reprendre sa missive furent inutiles. Bayane le fit arrêter par des soldats. Ce que la lettre mystérieuse contenait, l'abbé va nous l'apprendre : Le cuisinier d'un cardinal lui demandait ce qu'il voulait pour son dîner du lendemain [1]. L'idée qu'il aurait pu encourir les foudres du Saint-Office le fit rire.

Il paraît du reste que la clôture du Conclave n'était que fictive, car plusieurs fenêtres donnaient sur des cours désertes du Vatican et par là on faisait passer du dedans au dehors ou du dehors au dedans tout ce qu'on voulait. N'alla-t-on pas jusqu'à prétendre que le cardinal de Bernis s'échappa un beau soir pour aller retrouver son amie,

---

noms), du clergé et des conservateurs du peuple romain. Les cardinaux vont recevoir aux tours les visites extérieures qu'on leur fait en présence des assistants de la Rote ; mais la première chose que fait un cardinal, quand il est prisonnier, c'est de se mettre, lui et ses domestiques, à gratter durant l'obscurité les murs fraîchement maçonnés dans le voisinage de sa cellule, jusqu'à ce qu'ils aient fait un trou pour se donner, quand ils peuvent, un peu d'air et de clarté, mais surtout pour pendre par là durant la nuit des ficelles, semblables aux tire-lires des pauvres prisonniers, par où les avis vont et viennent du dedans au dehors. Le président de Brosses était à Rome lors de l'élection de Benoit XIV.

1. Les cardinaux font venir chez eux leur dîner en grande pompe et cérémonie...... Ce n'est quelquefois qu'un pauvre poulet maigre qui marche en si grand cortège. (*Idem,* p. 326.)

la princesse de Santa-Croce ? Mais ce n'était qu'une calomnie, car la princesse était en ce moment à toute extrémité et Bernis avait soixante ans et était trop gros, dit un de ses historiens [1], pour avoir pu passer par un trou pratiqué dans la clôture du Conclave (vis-à-vis le couloir de Cléopâtre, s'il fallait en croire la *Gazette de Hollande*).

Sans devenir plus sérieux, M. de Bayane nous dévoile, d'une façon fantaisiste et contraire à la vérité, les intrigues qui précédèrent l'élection de Pie VI (Braschi).

Laissons parler M. de Bayane. Nous discuterons après ses allégations :

« Dans le Conclave, écrit-il, après avoir proposé, suivant l'usage et par politesse quelques cardinaux qu'on ne voulait point, on proposa le cardinal Braschi [2]; et, comme on commençait à être las de la cellule, il allait réussir; mais, sans être un très grand partisan des jésuites, il les trouvait maltraités et leur général mal à propos emprisonné. Les Espagnols n'en voulaient donc pas et le cardinal de Bernis, Espagnol par calcul, comme je l'ai déjà dit, lui donna *l'exclusion de la France,* puisqu'il n'y avait point de cardinal espagnol dans le Conclave pour lui donner celle de l'Espagne. Grand chagrin dans Rome pour ceux qui espéraient quelque chose de Braschi; grande joie pour le plus grand nombre qui espérait

---

1. V. *Le Cardinal de Bernis,* par Masson, p. 300 et suivantes. M. Masson donne des détails curieux sur le Conclave qui élut Pie VI. Ils complètent et corrigent ceux donnés par M. de Bayane.

2. Jean-Ange Braschi, né à Césène, d'une noble famille, créé cardinal par Clément XIV en 1773. Il lui succéda en 1775. Mort en exil à Valence en 1799. Il avait été, sous Clément XIV, trésorier de la chambre apostolique.

quelque chose d'un autre pape. Le cardinal Giraud [1], homme très adroit, surtout pour ses intérêts, comme le dit en plein consistoire Clément XIV en le faisant cardinal, entrevit que de Bernis pouvait avoir hasardé l'exclusion de la France pour plaire à l'Espagne, sans y être autorisé par la Cour. Il connaissait tout le monde à Paris où il avait été nonce. Il écrivit à la duchesse de Nivernais [2], sœur de M. de Maurepas, en la priant de savoir si Braschi était réellement exclu par la France. Réponse vint que la Cour n'avait rien contre lui. Il fut fait pape (15 février 1775) et le cardinal Giraud en eut l'honneur et le profit en se faisant appliquer la place la plus lucrative dont le pape eut à disposer.

« Le cardinal de Bernis, ne pouvant écrire cette fois qu'il avait fait le pape, écrivit qu'il avait bien attrapé les Allemands et qu'il avait prévu et annoncé que Braschi serait pape.

---

1. Giraud, fils d'un banquier de Lyon, avait été auditeur de Rote. Il fut nommé, le 19 mai 1766, nonce du pape à Paris. Quoique très favorable aux jésuites, à la sollicitation de la Cour de France, il fut créé archevêque de Ravenne et cardinal par Clément XIV, et fut secrétaire d'État sous Pie VI. Très lié avec Mme du Barry et Mme Louise, fille de Louis XV, à laquelle il donna le voile par procuration du Saint-Père, il fut nommé par Louis XV abbé de Gorze en 1770. Il était le filleul de la marquise de Créquy. Il mourut subitement pendant un souper offert à la noblesse romaine. Il allait être emprisonné par ordre de Pie VI.

2. Hélène-Angélique-Françoise Phélypeaux, fille de feu Jérôme, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État, et d'Hélène-Rosalie-Angélique de l'Aubépine, sa seconde femme, était la demi-sœur du comte de Maurepas. Elle avait épousé à l'hôtel de Mortemart, le 17 décembre 1730, Barbon-Louis-Jules Mancini Mazarini, patrice romain, pair de France, grand d'Espagne, duc de Nevers et de Nivernais, prince de Vergagne et de l'Empire, né le 16 décembre 1716, mort le 15 février 1798. Ancien ambassadeur à Rome, négociateur de la paix de 1763; ministre d'État sous Brienne et sous Necker, il fut membre de l'Académie française.

« C'était toujours jeu sûr pour les ambassadeurs à Rome.

« Quand un candidat avait quelque apparence (de réussir), ils ne manquaient pas de prophétiser qu'il serait pape. Chacun avait sa dépêche séparée et, quand le pape était fait, ils renvoyaient à la dépêche qui contenait la prophétie ; en sorte que tous étaient de *fins matois* qui avaient prévu ce qui arrivait. Ce n'est pas tout, il fallait que chacune des grandes puissances eût fait le pape, en attrapant les autres, ce qui paraît difficile, et ce qui était fort aisé. Les ambassadeurs écrivaient de loin qu'ils avaient tout fait. Le pape nouveau, loin de les contredire, leur disait et écrivait à leur Cour qu'il leur avait de grandes obligations, parce que c'était le moyen de se les rendre favorables ; les cardinaux étaient faits à ce manège et s'y prêtaient volontiers pour l'avantage du gouvernement auquel ils avaient part, en sorte que chaque ambassadeur des grandes puissances avait toujours fait le pape de l'aveu des cardinaux italiens qui le faisaient pourtant toujours, ayant l'immense majorité et un bien plus grand intérêt au choix.

« Par suite de cette politique qui me paraît assez simple, et ne suffit pas, à mon avis, pour prouver cette grande habileté des Italiens dont on parle tant et que je n'ai jamais pu voir, le cardinal de Bernis se tira d'affaire avec le pape dont il avait voulu empêcher l'élection.

« Il lui dit que son exclusive avait été une feinte pour que l'ambassadeur d'Espagne (Moñino) n'écrivît pas à sa Cour d'envoyer une lettre fulminante au Conclave, et avoir ainsi le temps de ramener les deux cours à l'élection qu'il avait toujours désirée. Le pape fit semblant de le croire, et fut fort aise de pouvoir en faire semblant. »

En voulant dévoiler les intrigues qui précédèrent l'élection de Pie VI, M. de Bayane se trompe et dénature le rôle que le cardinal de Bernis joua au Conclave. Il fut, dès le début, d'accord avec Moñino. N'ayant pu compter assez de voix pour faire nommer un des cardinaux de leur choix, et se trouvant forcé de se rabattre sur un des candidats des *zelanti*, Bernis, toujours de connivence avec Moñino et le cardinal Orsini, ambassadeur de Naples, ne forma son *exclusive* que pour pouvoir attendre l'arrivée des cardinaux étrangers. Louis XV n'avait ordonné aucune exclusion et s'en rapportait à son ambassadeur. Plus tard, Braschi ne fut pas compris par Bernis au nombre des cardinaux exclus. Il fallait conjurer le complot des *zelanti* qui, disait-on, espéraient amener une élection par surprise. Moñino, à cette nouvelle, avait menacé de quitter Rome, et Orsini, qui agissait sous son inspiration au Conclave, menaçait les *zelanti* de l'exclusive de l'Espagne, s'ils procédaient à une élection précipitée. A l'arrivée du cardinal de Luynes (4 novembre), Bernis compte dix-sept voix pour l'exclusive. Il est maître du terrain. C'est alors qu'après avoir composé avec la faction des Albani, il songe à Braschi auquel les *zelanti* avaient pensé dès le 20 octobre. Vergennes approuve ce choix, car Braschi, quoique ami des *zelanti* et favorable aux jésuites, a su conquérir l'amitié de Giraud, nonce à Paris, et celle de Bernis. Il ne déplaît pas à Moñino. C'est celui des *zelanti* que la France, l'Espagne et Naples craignent le moins: il a de l'esprit et du mérite.

Dire que Bernis va faire le pape, c'est trop affirmer, quoiqu'il ait tout le mérite de son élection. Ce n'est qu'avec le consentement de Moñino que Bernis s'est rallié

à sa candidature. Celles de Colonna, Boschi sont tombées tour à tour. Les *zelanti* et les Colonna sont terrassés. Bernis triomphe, mais que de luttes encore à soutenir!

Le cardinal de Migazzi, de Trente, d'après l'ordre de sa Cour, soutient la candidature de Visconti, ancien nonce à Vienne, et Moñino et Vergennes n'ont aucune objection à faire contre ce choix. Ce n'est pas tout. Braschi, à la veille de triompher, déjà lié avec Bernis par des engagements secrets, est battu en brèche par Moñino qui vient d'inventer la candidature de Pallavicini, cousin germain du marquis de Grimaldi. Au 1er janvier 1775, rien n'est fait et tout est à recommencer. Les Albani et les Rezzonico ont une conférence, mais ils ne peuvent s'entendre sur le choix d'un candidat. Moñino revient à Braschi, après avoir proposé, d'accord avec Bernis, infidèle un moment, et peut-être malgré lui, à Braschi, Pallavicini qui déclare ne pas vouloir être élu. Enfin, Braschi triomphe[1].

En écrivant à la Cour de France qu'il avait fait le pape, le cardinal de Bernis ne mentait donc pas. Si Braschi ne fut pas dès le principe son candidat, c'est lui qui dans la suite le proposa et réussit à le faire élire. Nous ne comprenons donc pas la nécessité de l'intervention du cardinal Giraud, et, du reste, rien ne la prouve. Il n'y a nulle trace de cette intervention dans la correspondance du cardinal de Bernis avec Vergennes. Les dépêches préparées d'avance semblent un conte et l'on ne peut prétendre sérieusement et sans appuyer ses allégations sur des preuves palpables, que le cardinal de Bernis eut be-

1. Braschi était une créature de Clément XIII et un élève de Benoît XIV.

soin de toute sa diplomatie et qu'il usa de mensonge pour « se tirer d'affaire avec le pape ». Nous ne savons pas s'il se vanta d'avoir attrapé le cardinal autrichien qui soutenait, comme nous l'avons dit, la candidature du cardinal Visconti ; mais, à coup sûr, ce n'est point le cardinal Giraud qui eut l'honneur de l'élection de Braschi.

Toute l'Europe, malgré l'opinion contraire de M. de Bayane, fut d'accord pour reconnaître que Bernis avait fait le pape, qu'il l'avait *exécuté,* soutenu envers et contre tous, dit M. Masson, contre l'Autriche qui soutenait un autre candidat, contre l'Espagne même, à qui pourtant il avait ordre de se soumettre. C'est lui « qui l'a ressuscité, alors que chacun le croyait mort » et qui par son habileté a amené tous les partis à se ranger à son opinion.

Pourquoi donc le cardinal Giraud aurait-il eu besoin d'avertir la Cour de France ? Nous ne pouvons nous expliquer les affirmations de M. de Bayane, trop mince personnage pour être dans le secret des dieux. Nous ne comprenons pas non plus qu'il ait pu dire que « le cardinal de Bernis eut fort peu de crédit pendant le pontificat de Pie VI ». On l'appelait cependant le *roi de Rome* et jamais ambassadeur ne fit plus belle figure après l'exaltation de Pie VI. « Mais il eut, ajoute Bayane, des caresses et des cajoleries à travers lesquelles des yeux pénétrants voyaient bien qu'il n'était pas aimé, et, sitôt qu'il eut perdu sa place par la révolution de France, il tomba dans un discrédit si marqué qu'il eut la faiblesse d'en être affecté beaucoup plus que je ne m'y serais attendu d'un homme qui avait autant de raison et d'esprit. »

L'histoire n'a pas confirmé, entièrement du moins, les assertions de Bayane, car Bernis, après avoir perdu sa

place d'ambassadeur de France et s'être réfugié dans son évêché d'Albano où il mourut, se fit respecter par tous par la dignité de sa vie et sa résignation chrétienne. Qu'il eut moins de crédit auprès du pape, cela s'explique. Cependant Pie VI se plaisait à l'appeler « mon évêque » et il lui montra jusqu'à la fin les plus grands égards. Mais, après la fuite de Varennes, et surtout après la mort de Louis XVI et l'arrivée du cardinal Maury à Rome, Bernis, devenu l'agent de Monsieur (Louis XVIII)[1], ne put se faire reconnaître en cette qualité par le Saint-Siège. Appeler cet insuccès, motivé par les nécessités politiques, du discrédit, ce n'est pas employer le mot propre. Bernis garda jusqu'à sa mort l'estime de tous les honnêtes gens et rendit des services éclatants aux émigrés français réfugiés à Rome (1789-1794). Il sut mourir en gentilhomme et en chrétien.

Après l'insuccès de son intervention en faveur des jésuites, l'abbé de Bayane s'occupa des affaires de la Rote[2] qu'il avait fort négligées pour s'occuper de politique.

Dans ses *Souvenirs* il nous donne d'amples détails sur les ressorts qui faisaient mouvoir le tribunal dans lequel

---

1. La correspondance du comte de Vaudreuil avec le comte d'Artois, récemment publiée par M. Pingaud, montre le cardinal de Bernis, auquel M. de Vaudreuil donne le surnom de *bonhomme,* sous un jour qui lui est extrêmement favorable. Dès 1789, il donna de sages conseils au comte d'Artois qui avait quitté la France. Ces conseils, malheureusement, ne furent pas écoutés.

2. L'auditeur de Rote ne relevait point de l'ambassade pour les fonctions juridiques qu'il remplissait. Il dépendait cependant du ministère des affaires étrangères et recevait sur les fonds de ce département un traitement de 9,000 fr. Les revenus personnels de l'abbé de Bayane s'élevaient à un peu plus de 100,000 fr. y compris ses abbayes et sa place. — Une rente, paraît-il, était affectée à la Rote.

il représentait la France et dont il devint plus tard le doyen.

Il s'opposa, nous dit-il, à toute concussion pendant les trente années qu'il exerca sa charge. Si nous l'en croyons, sauf quelques *âneries* dont aucun corps constitué n'est exempt, tous les arrêts auxquels il prit part furent rendus avec la plus grande impartialité. Ses collègues étaient au nombre de douze. On faisait imprimer et publier les motifs de chaque arrêt avant sa lecture et l'on permettait que la partie perdante « fasse voir votre petit bout d'oreille si elle peut en découvrir ». On répondait à sa réplique en rendant un dernier arrêt qui était imprimé et publié avec ses considérants et ses motifs[1].

---

1. « Au tribunal de Rote on juge au souverain les causes qui s'élèvent entre les ecclésiastiques de tous les pays papistes, autres que la France. Cependant il y a un auditeur de Rote français, parce qu'il peut y avoir un procès dans lequel un national français serait demandeur contre un étranger justiciable de la Rote et en ce cas *Actor sequitur forum rei*. — C'est la règle commune. Les auditeurs ou conseillers sont au nombre de douze : un Français, un Allemand, deux Espagnols, trois Romains, un Bolonais, un Ferrarais, un Milanais, un Vénitien. On ne m'a point dit qu'il y eût de Napolitain, il faut que j'en demande la raison. Leur forme de juger est bien différente de la nôtre. Des douze auditeurs il n'y en a que quatre qui jugent, et cela par tour. Selon une règle qu'ils ont entre eux, un cinquième rapporte, et n'a pas de voix délibérative. Une des parties donne ses mémoires un jour ; le lendemain l'autre partie ses réponses, et le lendemain sans faute, on rapporte et on juge, mais ce n'est pas fait. Ce premier jugement n'est qu'une décision motivée, et les parties peuvent fournir des griefs contre le motif de la décision. Là-dessus nouvelle décision motivée de la part des juges, et nouveaux griefs de la part des parties. Enfin, pour la troisième fois, arrêt pour tout de bon ; celui-ci est définitif, à moins que la partie condamnée n'obtienne de faire revoir son procès par le pape même à la signature de grâce. » (*Lettres sur l'Italie* par le président de Brosses, à Paris, chez Ponthieu, an VII, tome II, p. 247 et suivantes.) L'abbé de Bayane aurait désiré que les tribunaux français (en 1811) se modelassent sur le tribunal de Rote.

Depuis 1870, la Rote a cessé d'être la Cour suprême des États pon-

L'abbé de Bayane, contrairement à ce que faisait un de ses prédécesseurs, avait soin de ne jamais imposer sa volonté à ses collègues. Mais, avant chaque audience, il prenait à part les plus influents, les endoctrinait sans qu'ils s'en aperçussent et leur exposait les motifs de son avis sur chaque affaire pendante. Il les amenait ainsi à décider les autres auditeurs à épouser sa manière de voir. C'est ainsi qu'il était sûr du succès, en laissant tout l'honneur « de son idée à celui en qui il l'avait fait naître et germer ». C'était le système de Socrate. On voit que

---

tificaux et de toute la catholicité. Elle juge seulement en dernier ressort les procès ecclésiastiques qui sont dévolus par le pape à son tribunal. Elle se compose présentement de douze juges ou auditeurs desquels huit sont Italiens et nommés par le Saint-Père ; deux sont Espagnols, un Autrichien et un Français ; ces quatre étrangers doivent être présentés par leur gouvernement respectif et, après informations canoniques, agréés par le Vatican et par le tribunal de la Rote. On dit à chacun, en le recevant : *Esto auditor*. Une fois reçu, l'auditeur est inamovible, sauf jugement rendu contre lui par ses pairs. Ces quatre auditeurs nationaux ont de plus la coutume d'intervenir en qualité de conseillers officieux dans les affaires traitées entre la cour romaine et le gouvernement de leur pays. Autrefois les États catholiques n'employaient la plupart du temps que des ambassadeurs de circonstance auprès du Saint-Siège. L'auditeur national était le chargé d'affaires attitré dans les longs intérims. Aujourd'hui ces auditeurs continuent leurs services officieux d'accord avec leurs ambassadeurs respectifs, même depuis 1870. La coutume et le rang élevé de leur prélature les placent immédiatement après le Sacré-Collège, d'où le nom de cardinaux noirs et de sous-diacres apostoliques donné à tous les auditeurs de la Rote. La République a supprimé le traitement de 20,000 fr. affecté depuis 1801 à la fonction d'auditeur pour la France.

Dupaty, dans ses *Lettres sur l'Italie,* donne son appréciation sur le tribunal de la Rote. Il le qualifie de *respectable*.

Cependant il prétend que ses décisions n'ont point de terme et qu'on peut revenir sans cesse contre elles : « Il ne faut qu'un mot du pape. Ce mot s'obtient ou s'achète. » Inutile de faire remarquer que le jugement de Dupaty est sujet à caution, car, dans ses *Lettres sur l'Italie,* il se montre peu favorable aux institutions pontificales.

l'abbé de Bayane faisait honneur à sa patrie par son zèle, son travail assidu et son impartialité.

Quatre ans avant d'être auditeur de Rote, en 1770, il avait déjà montré son amour passionné pour la France en refusant, le jeudi saint, de lire, à Saint-Pierre de Rome, la bulle *In Cœna Domini* qui excommuniait le duc de Parme, parent et allié de Louis XV. Clément XIV approuva son refus, et l'attitude prise par l'abbé de Bayane décida le Saint-Père à supprimer, dès ce jour, la lecture publique d'une bulle qui flétrissait la maison de Bourbon. Ce fut aussi pour faire honneur à ce pape que Bayane, suivant en ceci l'exemple du cardinal de Bernis, monta sa maison sur le plus grand pied. Il ouvrit ses salons à toute la noblesse romaine et son luxe fut tel qu'on crut qu'il dépensait deux cent mille francs par an.

Il donnait des concerts où l'on entendait les meilleurs chanteurs et les meilleures cantatrices de l'Italie. De plus, trois fois par semaine, il réunissait autour de sa table vingt, trente et quelquefois quarante invités.

Outre ces dîners habituels, Mgr de Bayane, dix ou douze fois par an, comme le faisait le cardinal de Bernis « pendant les grandes marées d'étrangers », ouvrait ses salons à tout venant. Lors de ces réceptions ouvertes, on faisait de la musique et il y avait *converzatione*. L'auditeur de Rote, à la fin de la soirée, retenait à souper « deux cents bons amis ». Mais auparavant on distribuait des rafraîchissements en telle quantité que les valets qui circulaient dans les antichambres et les cochers qui attendaient leurs maîtres dans la cour de l'hôtel se gorgeaient de glaces. Mgr de Bayane estimait qu'il fallait faire la con-

quête des gens de livrée si l'on voulait qu'ils fissent votre éloge à leurs maîtres.

Son intendant lui présentait de temps en temps ses comptes, mais le prélat faisait semblant de les examiner et payait sans discuter, se résignant d'avance aux abus et se contentant de ne pas dépasser le chiffre de dépenses qu'il s'était fixé à l'avance. Le total seul le préoccupait, il négligeait les détails. C'est un conseil que donne Montaigne.

Pour revenir aux relations mondaines de Mgr de Bayane, ne croyez pas qu'il invitait et visitait lui-même « ces bons amis » dont, pour la moitié, il ignorait les noms. Son secrétaire ou plutôt son maître de chambre, suivant l'étiquette romaine, le remplaçait dans cette corvée[1].

M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, félicita M. de Bayane de sa manière de recevoir. Il l'encouragea et lui en sut gré lorsque l'occasion se présenta de lui montrer sa sympathie.

C'était en 1779. Notre abbé venait d'avoir quarante ans. C'est l'âge de l'ambition, dit-on. A ses yeux, un évêché semblait bon pour le fretin. Il aspirait à devenir cardinal d'emblée. Les services qu'il avait rendus à la France et à l'Église motivaient cette ambition enhardie par l'assurance que lui donnaient l'ancienneté de sa famille et l'éclat de ses alliances.

Il sollicita donc le chapeau par l'intermédiaire du prince Poniatowski qu'il avait connu et reçu à Rome. Ce

1. V. dans *Le Cardinal de Bernis*, par M. Masson, p. 130 et suivantes, des détails fort intéressants sur les réceptions du cardinal de Bernis à cette époque. V. aussi les *Lettres sur l'Italie*, par le président de Brosses, tome III, p. 59 et suivantes.

prince était le neveu de Stanislas-Auguste, roi de Pologne, qui, à l'instar de tous les princes catholiques de l'Europe, jouissait, au XVIII[e] siècle, du droit de nomination à un chapeau de cardinal. Bayane fut déçu dans ses espérances. Ce fut le marquis d'Antici[1], chargé d'affaires du roi de Pologne, qui fut revêtu de la pourpre, à la sollicitation du souverain qu'il représentait à Rome.

Sans se décourager, l'abbé de Bayane se remit sur les rangs et attendit la première vacance, ce qui devait le faire attendre dix ou douze ans, mais les concurrents étaient si nombreux qu'il fallait prendre les devants. Diogène disait à Platon : « Si tu savais vivre de pelures d'oignons, tu n'irais pas faire la cour aux rois. » Platon lui répondit : « Si tu savais parler aux rois, tu ne te nourrirais pas de pelures d'oignons. » C'est ce que pensait M. de Bayane. Il partit immédiatement pour Paris afin de demander une audience à Louis XVI, ce qui le dispensait de lui écrire. Il fallait son autorisation avant de briguer le cardinalat. S'il la lui avait demandée par lettre, de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, alors tout-puissant sur l'esprit de Marie-Antoinette, aurait été averti de sa demande, croyait-il, et il aurait pu lui nuire, par jalousie ou pour toute autre cause, auprès du roi et de la reine (1780). « C'était alors, dit le comte de Ségur dans ses *Mémoires*, la bonne compagnie qui

---

1. Le marquis d'Antici (Thomas), né en 1731, cardinal du 30 mars 1779, d'abord ministre de Pologne, prince-évêque de Liège et de l'Électeur palatin à Rome ; ensuite (1790) ministre de Bavière dans cette ville, mort vers 1800. A cette époque (1779), M. de Maurepas, chef du Conseil du roi, sollicitait un chapeau extraordinaire, en dehors de la promotion des couronnes, pour son cousin Georges-Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges.

faisait les réputations et distribuait les grandes places. » L'abbé de Bayane, vivant à l'étranger, avait peu de protecteurs. Cependant il ne perdit pas courage et, dès son arrivée à Paris, il courut chez M. de Vergennes qui l'aimait et le protégeait : « Courez chez M. de Maurepas, lui dit le ministre, et priez-le d'aller de suite chez le roi. Il faut qu'il y devance M. de Brienne. Si celui-ci est prévenu de votre démarche, vous êtes perdu. »

On sait que M. de Maurepas, qui avait été exilé, pendant 25 ans, pour une chanson qu'il aurait, disait-on à tort, faite dans sa jeunesse contre Mme de Pompadour, était, après la mort de Louis XV, rentré en France et était devenu le conseiller préféré de Louis XVI. Fidèle aux conseils de M. de Vergennes, M. de Bayane força la porte du ministre octogénaire[1] : « Je joue une grande fortune (*sic*) ou vous allez me faire jeter par la fenêtre. Vous êtes en droit et en pouvoir de faire l'un ou l'autre. Je vais voir si vous êtes plus indulgent que je ne suis fou. » M. de Maurepas se mit à rire. Bayane tira bon augure de la gaieté du vieillard, « sachant que, pour le gagner, un moyen sûr était de le faire rire ». Il lui exposa bientôt l'objet de sa visite. M. de Maurepas le plaisanta longtemps « sur l'envie qu'il avait, suivant lui, de devenir pape et le congédia en l'assurant que dans un quart d'heure il l'aurait mis sur la voie ».

Le soir, M. de Bayane revint à l'hôtel Maurepas, impatient de connaître la réponse du roi. Lous XVI avait bien ri quand M. de Maurepas lui avait dit que son auditeur

1. M. de Maurepas habitait l'hôtel de Phélypeaux, rue de Grenelle, dont les fenêtres, d'après ses ordres, restèrent ouvertes pendant les vingt-cinq années de son exil.

de Rote briguait la tiare. Il lui permettait d'accepter le chapeau de Pologne.

Lorsque Brienne et plusieurs autres membres du haut clergé, que Bayane qualifie de « matadors », apprirent la promotion de l'abbé de Bayane, qui n'était pas même évêque, leur mine s'allongea, mais la chose était faite.

Une promotion des couronnes eut lieu. Hélas! ce n'était pas encore le tour de l'abbé de Bayane. Il fallut attendre. Lorsque son tour arriva, le pape, sous divers prétextes, ajourna sa nomination (1787).

Les événements avaient marché en France depuis la mort de Lous XV. La propagande faite par les Encyclopédistes avait porté ses fruits. L'émancipation des esprits amena la revendication des libertés politiques dont les jeunes gentilshommes revenus d'Amérique avaient, les premiers, conçu l'espérance. Les louables intentions du roi et de Marie-Antoinette, encouragées au début par la popularité dont ils jouissaient, se heurtèrent contre l'appauvrissement des finances. Des réformes étaient nécessaires, mais elles devaient être progressives et sagement appliquées. Celles qui furent demandées à l'assemblée des notables par Calonne soulevèrent le mécontentement d'une partie du clergé et de la noblesse. Quelques jours avant la convocation de cette assemblée, M. de Vergennes mourut, malheureusement pour M. de Bayane qui dut regretter son protecteur. L'entrée aux affaires de M. de Brienne, successeur de Calonne, n'était pas faite pour le consoler et lui promettre la réalisation de ses espérances. Nous avons dit combien M. de Maurepas croyait l'archevêque de Toulouse hostile à l'abbé de Bayane.

Heureusement pour l'auditeur de Rote, on ne l'oubliait pas à la Cour où son frère aîné, le marquis de Bayane, avait su mettre en jeu de hautes influences.

Parmi les hommes politiques à l'intervention desquels les deux frères eurent recours, se trouvait le dernier héritier du nom de Mazarin. C'était le duc de Nivernais[1], lieutenant-général, ancien ambassadeur à Rome, à Berlin et à Londres, membre de l'Académie française, diplomate et poète, homme d'esprit avant tout. Il faisait partie du nouveau ministère, quoique vieux et infirme.

Cet homme de cour, qui avait été un des hommes les plus en vogue de son temps, après avoir perdu sa première femme, Hélène de Pontchartrain, demi-sœur de Maurepas, las d'un long veuvage, avait épousé, sur le tard, à l'âge de 65 ans, une femme que, depuis sa jeunesse et même pendant sa première union, il avait fort aimée, mais avec respect. C'était Marie-Thérèse de Brancas[2], fille du duc de ce nom, veuve du comte de Rochefort, une des célébrités de la cour de Louis XV, aussi connue par sa beauté que par les charmes de son esprit,

1. Le livre de M. Perey, *Le Dernier des Mazarin*, donne de curieux détails sur la jeunesse du duc de Nivernais; malheureusement l'auteur n'a pas achevé son étude.

2. Toujours modeste et bienveillante et soigneusement polie, elle était habituellement silencieuse, mais, pour peu qu'elle fût émue, elle parlait avec effusion, ce qui ne manquait pas d'arriver sur toutes les choses de cœur et de générosité; c'était alors un Démosthène en paniers, un Cicéron femelle. (Mémoires de Mme de Créquy.)

Elle fut veuve, à 20 ans, de son premier mari, Anne-Vincent de Larlan de Kercadio du Liscouet, comte de Rochefort en Penthièvre et de Lignioc, fils d'un président à mortier au Parlement de Rennes. Il ne disait pas quatre mots en vingt-quatre heures.

La comtesse de Rochefort, depuis duchesse de Nivernais, mourut le 4 décembre 1782.

l'égalité de son caractère, sa modestie et son bon cœur. Malheureusement l'union contractée en 1782 par le duc de Nivernais avec l'objet de son culte ne dura que 25 jours. La mort enleva la nouvelle duchesse.

A une des lettres que lui adressa le marquis de Bayane, le duc de Nivernais répondit, le 29 juillet 1788, c'est-à-dire quelque temps après la nomination de Brienne au poste de premier ministre :

« Le bon Kalio a répondu pour moi à votre première lettre, mon cher marquis, parce que j'étais assez languissant et fort occupé. C'est encore la même chose, car mes nerfs et mes entrailles ne veulent pas se raccommoder non plus que les affaires. N'allez pas croire pourtant que je sois malade et ne vous inquiétez pas plus de moy que je ne fais moy-même. Je prends patience sur ma santé comme sur le reste.

« M. votre frère a une bonne lorgnette et je ne crois pas que ce soit un microscope. Il voit aussi bien de Rome où il est que s'il était à Versailles. Ce qu'il craint est en effet ce qu'il y a à craindre et ce que je crains moy-même, car je vois que toutes les affaires du genre de celles qui l'intéressent dépendent de la personne dont il se défie plus que tout autre ; j'ay eu dernièrement une occasion de toucher cela du doigt.

« Vous pouvés compter que M. l'archevêque de Sens[1] est très bien disposé pour M. votre frère, surtout pour vous qu'il estime beaucoup. Il ne m'a point parlé de la lettre que vous luy avé écrite, mais il m'a parlé de vous

1. M. de Brienne venait d'échanger l'archevêché de Toulouse contre celui de Sens.

d'une manière dont je suis content et dont par conséquent vous pouvé l'être, car j'y regarde d'aussi près que vous pourriés faire. Je m'entretiendray donc avec luy de tous les objets relatifs à M. votre frère, et sans m'écarter des intentions que je trouve exprimées dans sa lettre.

« Je crois en effet que nous aurons des États généraux au printemps de l'année prochaine ; et je ne les aurais pas désirés si accélérés, mais il paraît que cette accélération fâcheuse est nécessaire dans les circonstances présentes. Reste que la convocation soit bien faite, que l'organisation soit bonne et que le résultat soit profitable. Ces trois points ne me laissent pas sans inquiétude comme vous pouvés croire.

« Je ne suis pas plus tranquille du côté des affaires étrangères qui sont les seules dont je me mesle, car je ne vais plus ni au Conseil des dépêches ny à celuy des finances et le Roy veut bien m'en dispenser à cause de ma mauvaise santé. Dieu veuille que la défaite de la flotte turque dans la mer noire rende les Turcs accessibles à une conciliation qui serait une grande épine arrachée de notre pied. Il ne resterait plus que le Nord et la Ligue qui s'y est formée. — C'en seroit bien assés, car les nuages grossissent furieusement de ce côté-là.

« Je suis fâché que ce soit deux Français (M. de Nassau[1]

1. Charles-Henri-Nicolas-Othon, prince de Nassau-Siegen, détruisit, à la tête de l'escadre russe, dans la mer Noire, la marine turque (1788). Dans sa jeunesse il accompagna Bougainville dans son voyage en Amérique (1766-1769). A son retour, il entra au service de France, passa ensuite en Espagne où il reçut la grandesse et le grade de général. En 1787, il alla en Russie, fut nommé chef d'escadra et chargé de diverses missions diplomatiques à Vienne, Versailles et Madrid. Vice-amiral en

et M. de Damas [1]) qui ayent eu tant de part à cette défaite des Turcs. Je crains que cela ne nous nuise à Constantinople où, malgré les intrigues de Berlin et de Stockholm, on marque jusqu'à présent beaucoup de considération et de confiance à notre ambassadeur qui se conduit à merveille.

« Adieu, mon cher marquis, présentes mes tendres respects à votre secrétaire, faites souvenir quelquefois Aminte [2] du bon vieillard de Saint-Ouen [3], et agrées l'assurance bien sincère des tendres sentiments que je vous ay voués pour ma vie. »

M. de Brienne, au lieu d'aider l'abbé de Bayane à devenir cardinal, se réserva le chapeau pour lui-même et Louis XVI le fit nommer cardinal le 15 décembre 1788.

Maintenant, nous sommes arrivés à l'année 1789, à l'aurore de cette révolution que plusieurs voient luire avec joie, mais que beaucoup envisagent avec terreur, comme le prélude d'un incendie qui va embraser l'Europe entière.

Nous avons sous les yeux une lettre adressée de Pa-

1790, il fut battu par le roi Gustave III. Il rentra alors dans la vie privée; vint à Paris en 1802 et mourut en 1809.

1. Damas (Roger, comte de), qui monta le premier à l'assaut d'Ismaïl, 1790, sous les ordres de Souvaroff, lutta contre la République française dans l'armée de Condé, puis dans celle de Naples. Il ne put, à Lyon, en 1815, arrêter l'élan des troupes vers Napoléon et mourut en 1823.

2. Aminte est un surnom donné à la fille du marquis de Bayane, qui épousa le comte de Rochefort d'Ailly.

3. Le duc de Nivernais habitait Saint-Ouen. C'est là que Mme Vigée-Lebrun fit son portrait.

La fille que le duc de Nivernais avait eue de sa première femme épousa le comte de Gisors, fils du duc de Belle-Isle.

Le duc de Nivernais ne voulut pas émigrer. Il fut emprisonné pendant la Terreur, fut délivré au 9 thermidor et mourut en 1798.

ris par le duc de Nivernais au marquis de Lattier de Bayane, à la fin de l'année 1789. Nous croyons devoir reproduire entièrement cette seconde lettre, car les impressions qu'elle traduit sont celles du moment et, par suite, ont toute la saveur de l'actualité. On s'aperçoit que le correspondant du marquis de Bayane avait conservé encore bien des illusions sur l'avenir. Il n'était pas le seul.

« Le 20 décembre 1789.

« J'ai reçu dans son tems, mon cher marquis, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 5 de ce mois. Vous trouverez sans doute que j'ai bien tardé à vous répondre, mais j'attendois pour cela que l'Assemblée nationale eût pris quelque parti relativement au désordre actuel des finances. C'est ce qu'elle a fait hier. Des arrangements ont été pris avec la Caisse d'Escompte, ainsi que vous le verrez dans les papiers publics, et il sera vendu pour 400 millions de biens du Domaine et du Clergé[1].

« Comme il doit bientôt émaner un décret relativement aux ordres religieux, qui autorisera ceux qui voudront quitter le froc à rentrer dans le monde, et qui rassemblera dans des maisons qui leur seront assignées ceux qui aimeront mieux continuer de vivre sous la règle de leur ordre, il y a apparence que la première vente sera celle des maisons religieuses et de leurs biens ; on croit aussi qu'on aura égard aux possesseurs actuels des bénéfices, et qu'on ne poussera pas la dureté et l'injustice

1. Les décrets sur la Caisse d'escompte et sur la vente des biens du clergé furent rendus le 18 décembre et non le 19 décembre 1789.

jusqu'à les dépouiller. — Cela me fait espérer que la ruine de M. votre frère ne sera pas aussi complette que vous paraissez le craindre....

« Quant à vous, mon cher marquis, je crois sans peine que la rentrée de vos revenus doit être dérangée ; mais ils vous seront à la fin payés : car enfin le payement des Dixmes et autres droits féodaux ne peut cesser qu'autant qu'ils seront rachetés et cette opération ne se fera pas sans de grandes difficultés, si tant est qu'elle se fasse jamais. Cette considération fait que je ne désespère pas de vous voir icy. Je n'ay que faire de vous dire tout le plaisir que j'auray d'y voir votre aimable secrétaire [1]. Dites-lui, je vous prie, mille choses tendres et respectueuses de ma part.

« Notre Assemblée nationale va son train, détruisant tout ce qu'elle rencontre dans son chemin, sans trop songer à ce qu'elle mettra à sa place et aux inconvénients qui peuvent s'en suivre. Elle ne ressemble pas mal à des personnes à qui leur élévation tourne la tête ou à des écoliers qui croient que la liberté consiste à faire toutes les sottises qui leur passent par la tête. Aussi n'épargne-t-on pas les sarcasmes tant au sujet de l'Assemblée en général qu'au sujet des individus et il n'est pas de jour qu'il ne paraisse trois ou quatre pamphlets où on leur dit des vérités peu agréables. Il faut prendre patience. Il faut espérer que cet esprit de vertige passera, et que nous cesserons de donner à rire à nos voisins.

« Le Roi et la famille royale sont toujours aux Tuileries, d'où Leurs Majestés ne sortent que pour faire triste-

---

1. Mlle de Bayane, fille du marquis.

ment quelques tours dans le jardin. Si j'étais à leur place, je me croirais au moins captif. Je suis toujours en possession de votre argent, non en billets de caisse, mais en bonnes espèces sonnantes. J'en disposerai suivant les ordres que vous me donnerez. J'ay aussi votre tabac, votre épée, votre chapeau, le sac et le dé de votre secrétaire. Je voudrais bien que vous vinssiez chercher tout cela.

« Si je n'étois pas aussi vieux que je suis[1], j'aurois été vous trouver à Frouard dés l'an dernier. J'aurois fui cette ville excécrable où des bourgeois aussi bêtes que crédules et une populace atroce se sont signalés par des forfaits inouïs. Mais à mon âge ce n'est pas la peine de changer de place. Il faut se tenir où le hazard nous a jetté et y attendre sa fin sans la désirer ny la craindre. Le duc d'Orléans est toujours à Londres aussi méprisé qu'il est méprisable[2].

« Adieu, très cher marquis, portés vous bien, ainsi que votre excellente compagne, et comptez toujours

1. Voici ce que Mme de Genlis, dans ses *Souvenirs,* dit du duc de Nivernais : « Le duc de Nivernais habitait Saint-Ouen, était petit, fort maigre, plein de vivacité, même dans sa vieillesse, aimait passionnément la poésie et faisait des vers charmants. On le citait pour sa grâce et son esprit, il avait des manières nobles et douces sans aucune afféterie. Il se distinguait surtout par son extrême galanterie avec les femmes de tout âge. » (*Souvenirs de Mme de Genlis,* t. I, p. 158 et 159. Paris, Fournier, 1835.) Mme Vigée-Lebrun parle aussi du duc de Nivernais dans ses *Mémoires.* Elle était fort liée avec lui.

2. Le duc d'Orléans, accusé d'avoir été mêlé aux événements des 5 et 6 octobre 1789, malgré les instances de Mirabeau, partit pour l'Angleterre avec une mission fictive. Lorsque le Châtelet eut ouvert une enquête sur les journées des 5 et 6 octobre, le duc d'Orléans revint subitement à Paris. Le 14 août suivant, l'Assemblée, saisie par le Châtelet de la mise en accusation du prince, n'autorisa pas les poursuites.

sur les sentiments que je vous ay voués à l'un et à l'autre.

« Embrassez, je vous prie, Aminte de ma part. J'imagine que cette coquine a bien grandi.

« J'allois oublié de vous dire des nouvelles de M. le D. Il se porte bien, quoique très peu satisfait de tout ce qui se passe. Il me charge de vous dire mille choses ainsi qu'à Madame. »

CHAPITRE III.

Rapports de M. de Bayane avec Pie VI. — La constitution civile du clergé et le cardinal de Bernis. — *La Religion vengée.* — Bayane poète.

M. l'abbé de Bayane par son application continue aux occupations de son état et sa science en droit canon s'était fait une grande situation à Rome. Pie VI qui l'aimait beaucoup, bien qu'il ne lui ait accordé aucune faveur, l'écoutait avec plaisir, à ce qu'il nous apprend. Il lui accordait deux audiences par semaine. Bayane avait de graves entretiens avec le Saint-Père et ne craignit pas de lui donner des conseils, lorsque celui-ci, influencé par deux cardinaux « qui n'étaient pas des anges de paix et connaissaient mal les prélats français », condamna, par un bref envoyé à quelques évêques de notre pays, les propositions du clergé de France de 1682. Bayane avait reçu les confidences de M. de Talleyrand[1], ar-

1. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims depuis 1777. Il émigra et devint grand aumônier de Louis XVIII (1808),

chevêque de Reims, qui blâmait la conduite du Saint-Père.

L'auditeur de Rote représenta à Pie VI qu'il lui semblait inopportun de soulever une telle question et de la soumettre aux évêques français pour avoir leur approbation, lorsque ceux-ci étaient en exil et n'étaient libres ni de leurs jugements ni de leurs actes, « ruinés, fugitifs, à la merci de la tiare et des couronnes qui rejetaient les quatre articles ».

Pie VI, convaincu par les arguments du prélat français, cessa de soumettre son bref aux évêques de France. Ainsi Bayane par ses conseils prudents prévint, nous dit-il, une lutte « où il n'y aurait que des coups à gagner, tant pour le pape que pour les évêques ». Nous aurions voulu, comme lui, connaître les réponses des évêques qui reçurent le bref pontifical. M. de Bayane, dans ses *Souvenirs,* ne nous dit rien ou presque rien des événements qui se passèrent à Rome au commencement du pontificat de Pie VI. Nous aurions désiré qu'il nous parlât des rapports entretenus à cette époque par le Saint-Père avec la France ainsi que des agitations intérieures de l'Italie dont le cardinal Orsini rêvait de faire une ligue fédérative.

En 1789, malgré les excitations nombreuses venant de l'étranger et surtout de la France, Rome resta calme. L'Assemblée nationale protesta de sa volonté de rester unie au Saint-Père comme chef de l'Église, et ses caresses touchèrent Pie VI. Mais, lorsqu'à l'Assemblée natio-

---

cardinal en 1817; il mourut archevêque de Paris. Le fameux Talleyrand, évêque d'Autun, était son neveu.

nale eurent succédé l'Assemblée législative et plus tard la Convention, la colère du pape éclata. C'est alors qu'il fulmina des interdits contre les auteurs d'innovations qu'il trouvait dangereuses et des anathèmes contre les doctrines émises par la Révolution, et qu'il s'allia aux puissances coalisées contre la France.

La loi votée sur les biens du clergé ruinait Mgr de Bayane, mais il gardait sa place d'auditeur de Rote, et le cardinal de Bernis, son ami et son protecteur, était toujours ambassadeur de France à Rome. Cet état de choses ne devait pas durer et Bayane prévoyait la gravité des événements qui allaient survenir. C'est le 23 décembre 1790 que le cardinal de Bernis et lui reçurent de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, l'ordre de prêter serment à la constitution civile du clergé. La formule de ce serment leur fut envoyée par le même courrier.

Le rôle qu'avait joué le cardinal de Bernis en cette circonstance n'aurait pas été aussi honorable que l'histoire le rapporte, si nous en croyons l'auteur des *Souvenirs*. Suivant M. de Bayane, l'ambassadeur de France, afin de tranquilliser sa conscience et celle de l'auditeur de Rote, lui aurait proposé d'avoir recours, ainsi que lui, à un expédient qui rappelle les procédés d'Escobar.

Il se serait agi d'apposer, chacun, au-dessous de leur signature réciproque, placée immédiatement après la formule du serment, une apostille contenant l'affirmation de leur attachement à la religion catholique, apostolique et romaine. Mais, aurait fait observer M. de Bayane au cardinal de Bernis, à Paris on pourra couper votre

apostille et prétendre que vous avez prêté le serment civique sans restriction ou refuser d'accepter ce serment qui vous aura compromis inutilement auprès du Saint-Père. Ces observations eussent été logiques, si l'on admet que le cardinal de Bernis ait voulu user d'un procédé aussi hypocrite. Or, l'ambassadeur de France à Rome, malgré la réputation de légèreté que lui avaient faite ses inconséquences de jeunesse et, surtout, ses poésies anacréontiques, était doué de beaucoup de bon sens en même temps que de beaucoup d'esprit. Il avait fait preuve de l'un et de l'autre au ministère des affaires étrangères, à Venise et surtout à Rome, où bien souvent il s'était trouvé acculé à des difficultés et à des obstacles difficiles à surmonter et à franchir. En 1790, il connaissait trop (mieux que personne peut-être), renseigné par les Français émigrés à Rome, les sentiments intimes de Louis XVI, pour craindre, en refusant de prêter le serment civique, d'encourir la colère du roi, comme semble le croire l'abbé de Bayane. Il n'ignorait pas que le pieux monarque était forcé par ses ministres et par les circonstances à parler et à agir contre sa conscience. Le cardinal de Bernis n'avait-il pas, quelques jours auparavant, conseillé à Pie VI de ne pas donner son approbation à la constitution civile du clergé? Évidemment, s'il avait agi ainsi et montré une telle indépendance d'opinions, ce n'était pas pour, quelques jours plus tard, faire acte de soumission au ministère français et à l'Assemblée nationale.

Aussi récusons-nous la véracité des assertions de M. de Bayane et sommes-nous étonné de sa facilité à dénaturer les faits, lorsqu'il affirme que l'ambassadeur de

France persista, malgré ses observations, dans son intention d'user de compromission et de subterfuge.

Non seulement, peut-être trompé par ses souvenirs, M. de Bayane émet légèrement, et sans les appuyer d'aucune preuve, ses accusations contre le cardinal ; mais il affirme encore que Bernis alla porter la formule du serment au pape en alléguant, pour s'excuser auprès du Saint-Père, que, comme ambassadeur de France, il obéissait au roi et que, comme archevêque, il protestait de son attachement à l'Église.

Et c'est ce qui est plus surprenant, afin que nous ne doutions pas de la fidélité de sa mémoire, Mgr de Bayane ne craint pas de rapporter la réponse que le Saint-Père aurait faite au cardinal de Bernis :

« Cette séparation d'archevêque et d'ambassadeur est trop subtile, aurait répondu Pie VI. Je ne l'entends pas » (décembre 1790). Les faits contredisent les affirmations de M. de Bayane qui écrivait ses *Souvenirs* vingt et un ans plus tard. Ou bien faut-il supposer que devant les objections du Saint-Père Bernis changea d'avis et renonça à ses restrictions ? Ce qui est certain, et les archives du ministère des affaires étrangères en font foi, c'est que, le 24 décembre 1790, c'est-à-dire le lendemain du jour où il reçut de M. de Montmorin, son chef immédiat, la formule du serment qu'on lui ordonnait de signer, Bernis, s'inspirant de l'exemple des évêques français qui, après le décret de l'Assemblée nationale du 4 novembre 1790, avaient arrêté une autre formule leur permettant de satisfaire à la loi tout en maintenant les droits de leur conscience, envoya à M. de Montmorin son serment ainsi formulé :

« En conséquence de la signification qui m'a été faite, au nom du Roi, par le ministre des affaires étrangères, en date du 6 décembre courant, et en conformité du décret de l'Assemblée nationale du 17 novembre dernier, sanctionné par le Roi, *sans manquer à ce que je dois à Dieu et à la Religion,* en ma qualité de ministre d'État et de Sa Majesté auprès du Saint-Siège, je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi, et de défendre, auprès de la cour de Rome, ses ministres et ses agents, les Français qui se trouvent dans ses États.

A Rome, le 24 décembre 1790.

Signé : Le cardinal DE BERNIS [1]. »

Le cardinal de Bernis ne pouvait se tirer plus adroitement de la situation éminemment critique où la loi votée par l'Assemblée nationale le plaçait. Il ne pouvait également mieux concilier ce qu'il devait au roi et à la religion catholique. Malheureusement, l'Assemblée nationale, dans sa séance du 4 janvier 1791, n'admit aucune restriction au serment qu'elle avait exigé du clergé de France. La majorité de ce clergé refusa d'obéir aux ordres du roi [2].

L'histoire a réhabilité la mémoire du cardinal de Bernis qui s'écriait en 1790 : « Oui, on supporte tout en dehors de la honte. » Mais, malgré sa conduite irréprochable à l'heure néfaste de la Révolution française et les conseils remplis de sagesse qu'il donna aux frères de

1. Ministère des affaires étrangères.

2. Pie VI condamna la Constitution et interdit le serment (brefs du 10 mars et du 13 avril 1791).

Louis XVI au commencement de l'émigration, il encourut le blâme de plusieurs et entre autres celui de son neveu, le comte de Narbonne-Fritzlar[1], qui habitait chez lui.

« Nous avons fait, vous et moi, dit M. de Narbonne à M. de Bayane, ce que nous avons pu pour sauver le cardinal qui, après avoir vécu avec honneur, veut mourir dans le mépris. » « Ce dernier mot était trop fort, lui fit observer l'abbé de Bayane, celui de discrédit était le véritable. — Le cardinal était trop estimable pour que sa mémoire ne fût pas en vénération parmi ceux qui le connurent. *Il fit une grande faute,* quoi qu'on ait pu dire pour l'en détourner. Quel homme d'esprit n'en fit jamais ? » Le jugement porté par l'abbé de Bayane, quoique plus impartial que celui de M. de Narbonne, est pétri, comme on peut en juger, de fiel et de miel. Aussi bien le cardinal de Bernis ne put rétracter son serment et ses restrictions ne lui profitèrent pas. Il n'eut pas même le mérite, aux yeux des émigrés, de son indépendance relative et encourut le mécontentement du ministère qui le cassa aux gages. Trois mois plus tard, un courrier lui apporta l'acceptation de sa démission (22 mars 1791).

On ne put forcer Mgr de Bayane à se démettre de son poste, car il était inamovible, mais on lui supprima son

1. Jules de Narbonne, lieutenant-général et cordon rouge, commanda en Corse vers 1774. Il épousa Mlle de Narbonne-Pelet, nièce du cardinal de Bernis, et en eut un fils mort en 1788. M. de Vaudreuil, pendant l'émigration, le recommanda au comte d'Artois, pour un grand commandement, au cas d'un soulèvement monarchiste dans le Midi. Il avait été, croyons-nous, gouverneur du Dauphiné.

traitement, ce qui ajouta à sa gêne, déjà fort grande, puisqu'il ne pouvait plus compter sur ses revenus de France.

C'est en vain que le cardinal de Bernis intercéda en faveur de Bayane pour le maintien de son traitement d'auditeur de Rote. M. de Montmorin resta inflexible. Dans ses *Souvenirs,* M. de Bayane, que nous serions tenté d'accuser d'ingratitude, oublie de rappeler la conduite généreuse de l'ancien ambassadeur de France, qui ne voulut pas entraîner son ami dans sa disgrâce. En nous parlant de la mort de son bienfaiteur, qui suivit de près sa chute, Bayane ne trouve dans son cœur que ces paroles empreintes de sécheresse : « Le serment prêté par Bernis impressionna ses dernières années, et sa manie de ruminer des arguments de séminaire et de les retoucher sans relâche pendant plus de soixante ans l'empêcha de prendre place au Parnasse à côté de Tibulle et au-dessus de tous les poètes français. Il sut mourir avec dignité. » Avouons qu'il y avait mieux à dire du cardinal de Bernis pour lequel la poésie ne fut qu'une distraction, à partir du jour où il reçut la prêtrise [1]. En parlant des arguments de séminaire ruminés par l'évêque d'Albi, Bayane fait allusion à son poème intitulé : *La Religion vengée.* Cette œuvre avait pour but de montrer la religion triomphant de l'orgueil. Il avait commencé à travailler à ce poème

1. Si nous en croyons Dupaty, auteur de *Lettres sur l'Italie,* publiées en 1796, avant son voyage à Rome, il avait ouï dire que Bernis n'aimait pas qu'on lui rappelât ses vers. Cela pouvait être vrai, dit Dupaty, avant qu'il fût cardinal. Pour moi, je suis témoin qu'il ne fait cette injure ni aux muses ni à la postérité. J'ai entendu le cardinal de B... parler de l'auteur des *Quatre saisons* et de l'abbé de Bernis de très bonne grâce et même avec connaissance. (Lettre LXXXVIII.)

dès l'âge de vingt-trois ans, mais la publication de la *Religion* de Louis Racine l'avait décidé à le retirer des mains de l'imprimeur. Il ne cessa d'y travailler pendant toute sa vie et surtout pendant sa vieillesse. Bayane, et nous sommes de son avis, trouve l'œuvre dernière du cardinal bien mauvaise. C'était cependant celle que Bernis préférait. Il en lisait souvent des lambeaux à son ami, lorsque celui-ci allait le voir au palais Simonetti ou dans sa villa d'Albano. Malgré tout le respect qu'inspirait le cardinal de Bernis à l'auditeur de Rote, il ne pouvait lui dissimuler ce qu'il pensait de ses vers. Il lui rappelait l'exemple de Gentil-Bernard qui aurait perdu ses ailes s'il avait voulu imiter Pindare, et il aurait voulu qu'il occupât ses loisirs à traduire Horace. Les vers de la *Religion vengée,* estimait Bayane, sentaient l'huile et dénotaient le travail de la lime. Contrairement au précepte de Boileau, à force d'être remis sur le métier, ils avaient perdu de leur originalité et de leur mérite. « Le cardinal Gerdil[1], disait Pie VI à Bayane, a fort bien prouvé que le cardinal de Bernis s'est souvent contredit dans son poème *La Religion vengée* et que, sur les mêmes articles, tantôt il était orthodoxe, tantôt il ne l'était pas. » Le cardinal Gerdil n'avait trouvé d'autre secret pour excuser certains endroits du poème que d'en rapprocher d'autres diamétralement opposés.

Bayane s'occupait lui-même de poésie. Il a laissé des odes anacréontiques et d'autres pièces de vers fort mé-

1. Gerdil (Hyacinthe-Sigismond), théologien et cardinal, né dans le Faucigny (1718-1802), cardinal en 1777, après avoir été précepteur du prince de Piémont. Il publia une édition de la *Religion vengée* du cardinal de Bernis.

diocres. Pendant son séjour à Florence il s'essaya à traduire l'ode d'Horace à Pyrrha: *Quis multa gracilis:*

Dans ce boudoir où tu reposes,
Quel est celui de tes amants
Qui jouit, parfumé de roses,
Pyrrha, de tes embrassements?

Nous ne citons qu'un fragment de ces vers légers que M. de Bayane envoya à une Française. Cette dame faisait, elle aussi, des vers et avait la prétention d'imiter Mme Deshoulières, déjà bien démodée à cette époque. M. de Bayane, comme de Bernis dans sa jeunesse, oubliait qu'il était prêtre lorsqu'il entrait en relations avec la Muse. Nous avons trouvé de lui d'autres vers, non licencieux, mais aussi légers. N'oublions pas de rappeler que tel était le travers de plusieurs abbés, même les plus réguliers dans leur conduite, au XVIIIe siècle.

Et M. de Bayane avait-il embrassé l'état ecclésiastique, entraîné par une vocation sérieuse ? On en douterait en lisant ces vers :

J'ai cru que sans témérité
Je pourrais chercher la sagesse,
Suivre la froide vérité
Et surtout bannir la tendresse.

J'ai trouvé sagesse et raison,
Même un peu de philosophie.
Je suis docile à leur leçon,
Je lis, je pense et je m'ennuie.

J'ai voulu donner tout mon cœur
A l'amitié tendre et chérie ;
Je lui confiai mon bonheur ;
Elle est constante et je m'ennuie.

Pour mieux tromper mes vains désirs,
Des arts la touchante magie
Devait remplir tous mes loisirs ;
Je les cultive et je m'ennuie.

J'aimais les différents appas
De Melpomène et de Thalie,
J'aimais, à la fin des repas,
Les jeux, les ris et la folie.

J'aimais, au déclin du jour,
Une innocente rêverie,
J'aimais tout ; excepté l'amour,
Excepté l'amour, tout m'ennuie.

Est-ce là une confession ou un simple jeu poétique ? Nous sommes tenté de croire que Bayane, en écrivant de pareils vers, sacrifiait à la mode de son temps. Lui, homme d'étude, doyen de la Rote, préfet de la Pénitencerie, il aimait à se récréer, à se délasser[1] en composant de petits vers galants, comme ceux-ci encore qu'il adressait à la princesse de Santa-Croce, amie de Bernis[2], qui

1. Je n'ai jamais, disait-il, regardé les vers que comme un badinage et un amusement.

2. On a beaucoup médit des relations d'amitié qui existèrent, à Rome, entre le cardinal de Bernis et la princesse de Santa-Croce. Voici ce qu'en dit M. de Bayane : « Les Français qui venaient à Rome riaient beaucoup de cette intimité et les Français auraient eu tort, si l'on avait tort de rire sans un juste sujet, car on rirait trop rarement... Chacun, à Rome, a sa chacune, et cette chacune est absolument nécessaire à celui qui représente, et qui n'a point de femme ; parce que les dames romaines

s'apprêtait à partir pour Florence. Ce fut l'ambassadeur de France qui se chargea de les remettre à leur destinataire (1788), comme s'il en était l'auteur :

Que Vénus pour toi fasse luire
L'étoile soumise à ses lois,
Heureux vaisseau qui vas conduire
Iris au rivage génois,
Qu'Éole de son vaste empire
Ne laisse échapper que Zéphire
Pour te conduire jusqu'au port ;
Tu renfermes tout ce que j'aime,
Tu tiens la moitié de moi-même,
Mes jours dépendent de ton sort, etc...

C'est une imitation de l'ode d'Horace : *Sic te diva potens Cypri*.

M. de Bayane s'exerçait aussi quelquefois à la poésie sérieuse et écrivait des tragédies et des comédies. Il a laissé dans ses *Souvenirs* une ode *sur la Révolution* composée en 1799. Nous avons trouvé dans ses papiers une comédie très médiocre, en un acte et en vers, intitulée : *l'École des vieillards; Manfred,* extravagance dramatique en trois actes, enfin *Édoline,* conte de fées, en prose, et

---

ont l'habitude et par conséquent la prétention d'être accueillies, en entrant, par une autre dame, et qu'elle leur fasse les honneurs de la maison ; et sans une amitié constante et des soins soutenus, une grande dame, qui a toutes ses commodités chez elle, ne se sacrifierait point journellement à aller faire chez un autre des révérences à tout venant. D'ailleurs, quand un pauvre homme a passé toute la journée à écrire ses lettres, et à faire des courbettes et des compliments, il a besoin de trouver le soir une maison où il soit en liberté et où il puisse, en entrant, placer son chapeau sur une table, se jeter dans un grand fauteuil et babiller à son aise sans cette circonspection perpétuelle, aussi fatigante que nécessaire à un ambassadeur. »

beaucoup de pièces de vers dont nous ne pouvons lui attribuer avec certitude la paternité.

M. de Bayane ne publia qu'un seul livre en italien. Il a pour titre: *Discorso sopra la mal'aria e le malattie che cagionnano principalmente in varie spaggie d'Italia. — Roma, 1793.*

Bayane dans cet ouvrage, devenu très rare, attribue la malaria aux exhalaisons de la terre.

Nous avons retrouvé aussi dans ses archives un traité inédit de diplomatie ; mais nous ne savons pas s'il en est l'auteur.

Si nous en jugeons par les nombreuses pièces de vers que M. de Bayane a laissées, nous préférons ses odes anacréontiques à ses compositions sérieuses. Du reste, il ne se faisait aucune illusion sur son talent poétique et aimait mieux être auditeur de Rote, nous dit-il, « qu'un pauvre poète crotté ».

Bernis, qu'il consultait souvent au sujet de ses essais poétiques, ne l'encourageait guère : « S'il s'y était pris plus jeune, lui disait le cardinal, il aurait pu faire quelque chose. — Appliquez-vous, travaillez, et si vous ne faites pas bien, vous ne ferez pas très mal[1]. »

---

1. « Il (Bernis) était un peu moqueur et même brusque pour ceux avec qui il vivait familièrement, écrivait Mgr de Bayane.

Voici ce qu'écrivait Dupaty, à son retour d'un voyage qu'il fit en Italie en 1785 :

Le cardinal de B... a l'accueil le plus facile, le commerce le plus uni. Il conte beaucoup, mais vite ; et il ne croit jamais avoir fait les mots heureux qu'il redit.

On a dit que son esprit a baissé un peu, ou du moins qu'il a pâli ; je ne le crois pas, je pense qu'il use seulement quelquefois du privilège que donne la réputation méritée d'avoir de l'esprit ; qu'il se dispense de la peine, ou de la vanité, ou du ridicule d'en montrer, à peu près comme

CHAPITRE IV.

1790-1804

La Révolution à Rome. — Exil de M. de Bayane à Florence. — Son retour à Rome. — Il y réorganise le tribunal de la Rote. — Son avis sur le Concordat. — Il est créé cardinal *in petto*. — Il est reconnu comme cardinal par le premier Consul.

M. de Bayane ne nous parle pas des huit années qu'il passa à Rome de 1790 à 1798, sinon pour déplorer les maux de la Révolution, accuser Necker de concussions, pardonner aux jacobins leurs excès, comme ministre de Dieu, et plaindre les victimes de la Terreur. Ses parents et ses amis étaient morts sur l'échafaud ou avaient été dispersés par l'exil. Son frère aîné, malgré les efforts de sa femme dévouée, avait été incarcéré à Nancy, quoique vieux et infirme. Quant à lui, il jouit d'un repos relatif pendant quelques années. Mais, après la conquête de l'Italie par Bonaparte, Bayane, prévoyant l'entrée prochaine de l'armée française à Rome, vendit sa vaisselle plate et tout ce qui lui devenait inutile, et convertit une partie de ce qu'il possédait en rente viagère sur le trésor

---

ces braves qui, après avoir fait leurs preuves, refusent souvent de se battre.

Il paraît n'avoir aucun préjugé, et il ne montre aucune prétention : sa naissance, ses succès, son chapeau semblent n'être à ses regards que de la fortune. Il est difficile d'être plus chéri à Rome, quoique singulièrement estimé. Tout ce qui l'approche se retire content ; il est si juste ! Tout ce qui l'environne est heureux ; il est si bon ! » (*Lettres sur l'Italie*, par Dupaty, tome II, pages 87 et 88, édition 1831. Paris, chez Lebigre.)

pontifical. Cela fait, il lui resta une trentaine de mille francs disponibles avec lesquels il acheta, aux portes de Florence, en prévision de l'avenir, une petite maison de campagne, entourée d'un bois. Cette villa se nommait la villa de Sainte-Marie-le-Vieux[1]. C'est dans ce délicieux cottage, lorsqu'il fut obligé de quitter Rome, qu'il se réfugia et qu'il passa les plus beaux jours de sa vie.

Après la défaite de l'armée pontificale sur les rives du Senio, la prise de Faenza, Césène, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône, la soumission aux armes françaises de la Marche, du duché d'Urbin, sauf la ville de ce nom, et de toute l'Ombrie, et le pillage de l'église de Lorette, Rome fut menacée : Bonaparte semblait un nouvel Attila.

Mais, grâce à la médiation du cardinal Mattei et celle d'Azara[2], ambassadeur d'Espagne à Rome, la paix fut

---

1. Testament de M. de Bayane.

2. Bayane, dans ses *Souvenirs,* se plaint beaucoup des procédés de Don Guiseppe Nicolas d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome depuis 1760. Azara vint à Paris en 1798. Il était né en 1731 et mourut en 1804. Ce personnage était l'ami intime du cardinal de Bernis qui, après sa démission d'ambassadeur, le chargea des intérêts français. Il en fit son légataire universel. Azara lui succéda dans le cœur de la princesse de Santa-Croce, qui fit les honneurs de ses salons, comme elle avait fait ceux des salons du cardinal de Bernis. Bayane eut avec lui, dit-il, de nombreux démêlés qui firent grand bruit à Rome. Il lui résista. Il l'accuse d'avoir eu des relations intimes avec les meneurs de la République française et avec Bonaparte et d'avoir fait tout trembler « jusqu'à son roi qu'il forçait à faire la paix avec les Jacobins et de s'allier avec eux contre les princes de son nom ». Dans sa fureur, écrit l'abbé de Bayane, il ordonna à ses affidés d'invectiver hautement contre moi et, au lieu de me nuire, il s'éleva en ma faveur un cri si général que j'en serais encore trop vain si je ne songeais pas que c'est à l'évidente bonté de la cause que je défendais qu'on entendait rendre justice en m'élevant aux nues. Au reste, quand l'armée française entra dans Rome, je fus fort aise de

signée à Tolentino entre Pie VI et la France (19 février 1797). Le Directoire envoya comme ambassadeur auprès du pape Joseph Bonaparte en remplacement de M. Cacault, en même temps que les généraux Duphot et Scherlock « avec l'ordre de révolutionner Rome, en soulevant, à force d'argent et de promesses, la canaille contre le pape, les nobles et les prêtres, écrit M. de Bayane. » Duphot[1] fut tué à la tête de deux ou trois cents lazarones déguenillés qui se dispersèrent aussitôt. Le palais Corsini, où habitait Joseph Bonaparte, avait été violé par les troupes pontificales, après avoir été envahi par les émeutiers, et la balle qui avait frappé Duphot était partie du fusil d'un dragon du pape. — Ce meurtre regrettable rappelait celui de Basseville (28 décembre 1797). On sait qu'après la mort de Duphot, Joseph Bonaparte quitta Rome et alla à Paris demander vengeance. Le Directoire fit marcher sur Rome une petite armée commandée par le général Berthier[2] qui y entra triomphalement le

voir retourner à la France ce que j'avais fait tous mes efforts pour lui conserver, mais je me tins à l'écart de tout ce qui se fit à ce sujet, car j'aimais la France avec cette passion qu'on éprouve lorsqu'on en est éloigné, mais je n'aimais pas son gouvernement jacobin au nom duquel on fit rendre gorge à Azara avec les ménagements dus à son zèle partisan du jacobinisme. »

Azara, malgré les assertions de Bayane à son sujet, essaya cependant de faire reconnaître par Pie VI la régence de Monsieur (le comte de Provence) après la mort de Louis XVI, en 1793. Le cardinal de Bernis devint, à Rome, l'agent de Monsieur. M. de Bayane, après la mort du cardinal, lui succéda dans cette charge jusqu'à son départ pour la France.

1. Duphot, né à Lyon en 1770, était sous-officier en 1789.

2. Berthier (Alexandre), ancien compagnon d'armes de La Fayette et de Rochambeau en Amérique, colonel et major général de la garde nationale de Versailles en 1789, chef d'état-major de Bonaparte en Italie en 1796, fit la campagne d'Égypte et devint maréchal de France et prince de Neuchâtel et de Wagram ; signa, en 1814, l'acte de déchéance. Mort assassiné à Bamberg en 1815.

10 février 1798, sans avoir tiré un coup de canon, après un accord intervenu entre lui et le pape, par l'intermédiaire d'Azara.

Le pape, dit Bayane, au lieu de se défendre, envoya du pain aux soldats, des pâtés et des jambons aux officiers et du jambon à tous. Après quelques jours d'une apparente modération, on voulut forcer le pape et les cardinaux à chanter un *Te Deum* pour célébrer l'arrivée des Français. Pie VI refusa d'y assister, mais les cardinaux obéirent. Bayane, quoique fonctionnaire français, puisque la République n'avait pas répondu à l'envoi de sa démission, resta chez lui. Les démocrates romains s'agitèrent et plantèrent un arbre de liberté en face du Capitole. Mille voix s'écrièrent : Liberté, Liberté ! Cinq notaires mandés à cet effet rédigèrent l'acte par lequel le peuple romain *ressaisissait tous ses droits,* se déclarait libre et souverain, renonçait au gouvernement du pape, se constituait en république et prétendait vivre et mourir libre. Berthier fit une seconde entrée triomphale à Rome. A la porte du Peuple, on lui présenta une couronne au nom du peuple romain. Il monta au Capitole, y proclama solennellement la république romaine et appela les Romains fils des Brutus et des Scipion. « Le pape fut mal payé du vin et du jambon qu'il avait envoyés à la petite armée, qui venait, disait-elle, pour ériger un monument à Duphot et non pour changer son gouvernement ou lui faire aucun mal. » Pie VI, enfermé au Vatican, conservait un semblant de liberté. Cela ne dura pas. On fit prisonniers quelques cardinaux, et la garde suisse fut remplacée, aux portes du Vatican, par les soldats français. Berthier intima l'ordre au Saint-Père de renoncer

au pouvoir temporel. Sur son refus, on saisit, sous ses yeux, dans sa chambre et sur sa table, tout ce qui lui appartenait et on le conduisit à Sienne dans un mauvais carrosse. On le logea dans le couvent des Augustins et on lui donna pour geôliers des soldats français qu'on appela sa garde d'honneur. Un tremblement de terre ayant ébranlé ce couvent jusque dans ses fondements, on transporta Pie VI à Florence où il résida à la Chartreuse. De là, on le dirigea, quelques mois après, sur Valence. Il devait y mourir sans revoir Rome (1799).

M. de Bayane nous apprend qu'il aurait besoin des pinceaux de Callot pour décrire tout ce qui se passa dans Rome de grotesque et d'extravagant après le départ du pape. Quoique déjà assez compromis comme gentilhomme et comme prélat, l'auditeur de Rote aurait désiré accompagner le pape dans son exil.

Ce furent, avec quelques domestiques, Mgr Inico Caracciolo de Mortina, son chambellan, l'abbé Marotti, professeur de rhétorique au Collège romain et son secrétaire intime, qui eurent cet honneur.

M. de Bayane ne céda pas aux sollicitations de ses collègues, saisis de panique, et refusa de cacher l'argenterie de la Rote et sa chapelle[1], mais il brûla tous ses papiers, ce que nous regrettons, car ils auraient offert un grand intérêt.

Les jours d'exil vont commencer pour M. de Bayane[2].

---

1. Cette chapelle, très simple, existe encore et a été donnée par Mme O'Kerrins à un prêtre du diocèse de Nancy.

2. Avant la Révolution, M. de Bayane était très riche. Il touchait 70,000 livres rien que de ses abbayes. Ce qui ne l'empêcha pas de demander une pension de 20,000 livres sur les économats. Pendant

Pendant que son frère aîné, seigneur de Frouard (Lorraine), est arrêté et incarcéré, lui, devenu suspect à Rome et traité d'émigré, quoique étant resté à son poste, est insulté par ses domestiques ameutés contre lui par un subalterne qu'il a congédié et auquel la république romaine a donné une de ses meilleures sinécures. Grâce au sang-froid de M. de Bayane, tout s'apaise et ses domestiques lui demandent pardon. Il pourrait rester à Rome, en qualité de régent de la Pénitencerie, et reprendre sa charge d'auditeur de Rote, puisque cette charge est inamovible, mais l'exil du pape, la vue des excès de tout genre commis par la lie du peuple, l'élévation subite de tous les hommes tarés et les insolences grossières de cette *canailloterie*, suivant son mot expressif, l'écœurent et lui font prendre Rome en dégoût (1798).

Il congédie ses domestiques en leur faisant donner à chacun six mois de gages par la commune romaine et, se faisant passer pour le secrétaire d'un officier français qui a obtenu un congé, il se dirige vers Florence. En passant par Sienne, il demande à voir le pape prisonnier. On lui refuse cette faveur, ainsi que celle de s'entretenir avec les prélats de la suite de Pie VI. Alors il se décide à se

---

toute la Révolution, il ne cessa d'adresser des suppliques à l'Assemblée nationale, à la Législative, à la Convention, au Directoire. En marge d'une de ses lettres datée du 2 vendémiaire an V, Charles Delacroix écrit : « Je ne sais ce que c'est, je ne suis pas plus sage que l'Assemblée nationale. Demandez des renseignements au citoyen Cacault. Du reste *son poste* lui donne le moyen de se soutenir : aussi rien de pressé. » (Ministère des affaires étrangères.) Il s'agit évidemment de *son poste* à la Pénitencerie, puisque ses appointements d'auditeur de Rote avaient été supprimés. (*Le Cardinal de Bernis,* par Masson.)

fixer dans sa petite villa de Saint-Marc-le-Vieux, qu'il a achetée naguère dans les environs de Florence en prévision de l'avenir.

Là, celui que sa livrée accusait d'être un aristocrate, renonce à revêtir ses vêtements ecclésiastiques. Ruiné, dépouillé de tout ce qu'il avait laissé à Rome, apprenant que la villa qu'il possédait à Albano[1] avait été saccagée et qu'il avait été porté sur la liste des émigrés, il renonce forcément, il est vrai, mais avec philosophie, à toutes les satisfactions de l'amour-propre et du luxe. Lui, amateur du *farniente* et disciple d'Horace dont il a emporté les œuvres qu'il relit sans cesse, il se fait humble, pauvre, vit de la vie des paysans. On le voit faire son ménage, piocher, ensemencer et sarcler son petit domaine qu'il a affermé à moitié. Il va lui-même au marché, cuit ses aliments et voisine avec les cultivateurs et les vignerons des environs.

Estimé par eux, l'ancien auditeur de Rote leur rend la justice et observe qu'il est plus difficile de réconcilier deux paysans pour un cent de fagots que des seigneurs qui se disputent cent mille écus. On l'aime cependant : « Chaque jour augmente la confiance, l'amitié et le plaisir de se rendre de petits services. Plus de soucis, plus de vains souhaits. » Il n'aurait pas changé son sort pour

1. L'abbé de Bayane, avant de quitter Rome, avait fait ériger dans le jardin de sa villa d'Albano un piédestal sur lequel on lisait cette inscription :

Ludovicus XVI	Paucos juvat sola bonitas
Regum indulgentissimus	Omnibus ac sibi consulit
Infelicissimus	Amat amaturque princeps
Hæc posteros admonet.	Qui æquo ac forti regit imperio.

A. Cardinalis de Lattier Bayane p. anno 1796.

celui d'un prince, d'un ministre, encore moins d'un académicien — tous mécontents. Il passe l'hiver à Florence chez de petites gens, se faisant humble et petit comme eux. Au printemps, avec quel charme il retrouve sa villa! Là, le soir, assis sous sa tonnelle de jasmin, il admire le beau soleil toscan qui se couche au-dessus de Florence, et dont les derniers rayons se reflètent dans l'Arno. Il rêve au Dante et au Tasse. Il se rappelle alors son passé, son enfance qui s'est écoulée au sein d'une famille occupant le premier rang parmi la noblesse du Dauphiné, son adolescence et sa jeunesse, passées à Paris au milieu du monde élégant, raffiné, sous le règne de la Pompadour, sa liaison avec Voltaire et Rousseau [1], puis son premier voyage à Rome comme conclaviste, ses relations secrètes avec le duc d'Aiguillon, son entrée dans la carrière diplomatique, enfin tous les événements importants auxquels il a été mêlé à Rome et à Paris.

Alors, élevant les mains vers le Créateur, les yeux dirigés, nous dit-il, vers le palais Pitti où se débattent des ministres rongés par les soucis, il remercie Dieu d'avoir permis qu'il comprît enfin que la vanité est incompatible avec le bonheur.

Cette idylle devait bientôt finir.

Pie VI mourut à Valence, le 29 août 1799. C'était dans cette ville que, soixante ans auparavant, était né l'abbé de Bayane.

Le Conclave se réunit à Venise (mars 1800). Le devoir du régent de la Pénitencerie eût été de s'y rendre pour

1. Il déclare, dans une petite note intitulée *De l'Insouciance* et qui suit ses *Souvenirs,* qu'il fut estimé par eux, mais qu'il a ri de *leurs grossiers débats.*

y garder l'entrée d'un des tours du conclave. Mais l'argent lui manquait ; aussi écrivit-il aux cardinaux, en leur demandant de lui accorder des dispenses.

Aussitôt que Pie VII fut élu, M. de Bayane lui envoya sa démission de régent de la Pénitencerie. Connaissant sa grande expérience des affaires, le pape cependant le pria de venir à Rome rétablir le tribunal de la Rote dont il avait fait partie si longtemps et dont il s'était retiré comme doyen, après son refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

Malgré les instances de son frère[1], le chevalier de Malte, qui ne l'avait pas quitté depuis trente ans, mais qui, au lendemain de la révolution romaine, avait été se fixer à Ferentino, à quinze lieues de Rome, il crut de son devoir d'accepter la mission difficile que le Saint-Père assignait à son zèle et à son dévouement. Il quitta sa villa chérie, dit adieu aux paysans ses amis et prit le chemin de Rome (1800).

L'abbé de Bayane, dès son arrivée, écrivit à ses confrères dispersés, en les invitant à venir rejoindre leur poste. Tout était désorganisé dans leur tribunal un mo-

---

1. Cet ancien officier de marine passa trente-neuf ans en Italie. Il y vivait simplement, vêtu comme un pauvre. Son plaisir était de soutenir des artistes dans le besoin. Les deux frères s'adoraient. Avant la Révolution, le chevalier de Bayane possédait de 11,000 à 12,000 fr. de rente. Il fut ruiné. Ayant été insulté, dépouillé de ses habits par des soldats polonais au service de France, sur la place publique de Ferentino, il quitta cette ville et retourna à Rome.

M[me] O'Kerrins-Hyde possède une jolie miniature du chevalier de Bayane. Elle possède également celle du cardinal en robe rouge et en étole. Ses traits sont réguliers, accentués et expressifs et dénotent un esprit fin, caustique et observateur. Il est maigre, déjà vieux et sa figure respire un grand air de distinction.

ment supprimé. Plusieurs employés subalternes et un grand nombre d'avocats et de procureurs attachés à la Rote avaient embrassé les idées nouvelles.

Après avoir tout remis en ordre, Mgr de Bayane alla trouver Pie VII et lui offrit de nouveau sa démission. Au cours de cette audience, le Saint-Père lui demanda ce qu'il pensait de sa négociation avec le premier Consul. Il s'agissait du concordat intervenu entre Bonaparte et le Saint-Siège (1801). Bayane lui répondit qu'il en croyait la conclusion nécessaire pour l'extinction du schisme. Il fallait, suivant lui, que le pape se fît « une manche bien large et prête à sacrifier la discipline, même générale, à la conservation de l'unité de la foi ».

« On ne peut pas, dit-il au Saint-Père, biaiser sur les articles de la foi, et le premier Consul, s'il n'est pas un imprudent, ne voudra pas y toucher. Pour la discipline, toute résistance serait bien dangereuse avec celui qui peut d'un mot qu'il dirait à son ministre de la guerre envahir en huit jours vos États de Rome. »

On voit que l'abbé de Bayane était opportuniste et était d'avis qu'il fallait céder à la force. La sincérité de ses avis ne déplut pas au pape. Loin de là. — Il lui annonça *ex abrupto* qu'il venait de le nommer cardinal *in petto*[1]. Le prélat romain ne montra aucune joie à cette nou-

1. *In petto* veut dire secrètement. Le Saint-Père a parfois des raisons personnelles, administratives ou politiques de conserver plus longtemps dans telle ou telle charge, incompatible avec le cardinalat, un personnage qu'il juge digne de la pourpre. Sa Sainteté déclare alors au Consistoire qu'il crée un cardinal dont il taira jusqu'à nouvel ordre le nom mis sous scellés dans ses archives particulières.

Si, dans un Consistoire subséquent, le pape juge le moment venu de proclamer la nomination restée secrète, le nouveau cardinal prend rang

velle. Les épreuves de l'exil, les réflexions, l'âge, surtout, avaient, prétend-il, banni de son âme toute ambition.

Il voulut refuser un si grand honneur. Son frère le lui conseillait, semblant prévoir l'immense responsabilité que l'élévation subite de l'abbé allait lui faire encourir sous peu.

Les instances de Pie VII vinrent à bout de l'humilité de Bayane qui ne persévéra pas dans son abnégation et dans son dédain des grandeurs. Ce qui l'effrayait à cette heure, c'était sa pauvreté relative. On lui avait rendu, il est vrai, tout ce qui ne lui avait pas été confisqué, mais il devait rester le plus pauvre des cardinaux.

Pour se consoler il pensa qu'on pouvait être aussi heureux avec le chapeau rouge qu'avec les guêtres du villageois.

Bientôt le premier Consul confirma la nomination faite par le pape et lui alloua un traitement de 30,000 fr. (9 août 1802). Bayane attendit deux ans le paiement de cette somme, ce qui le força à réduire son train. En 1804, le cardinal Fesch, cet ancien fournisseur des armées, qui, après une vie accidentée, s'était rappelé tout à coup qu'il avait été archidiacre d'Ajaccio, était entré au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction de l'abbé Emmery, et avait été, au lendemain du concordat, bombardé

parmi ses collègues du jour de sa création *in petto*, ayant le pas et le droit d'ancienneté sur toutes les Éminences créées depuis.

Si le Souverain-Pontife meurt avant d'avoir proclamé les nominations cardinalices ainsi réservées, un des premiers actes du Sacré-Collège est l'ouverture des plis qui les contiennent et leur promulgation avec les avantages précités. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. le chanoine Lapérinne d'Hautpoul, secrétaire de Mgr Mourey, actuellement auditeur de Rote pour la France.

cardinal par Bonaparte, son neveu, arriva à Rome en qualité d'ambassadeur.

Pie VII était revenu de Paris où il avait sacré Napoléon.

Malgré ses allures hautaines, il paraît que le cardinal Fesch plut au cardinal de Bayane, qui avait été lui rappeler la promesse de l'Empereur. Il lui trouva de l'esprit, de la courtoisie et du naturel. Nous ne sommes pas étonné de ce jugement flatteur porté par le nouveau cardinal sur son collègue dont il sollicitait, dit-il, d'une façon pleine de réserve, l'intervention : le traitement promis arriva courrier par courrier.

Ici s'arrêtent les *Souvenirs* du cardinal de Bayane.

Malheureusement, son récit se termine au moment même où il va prendre une part active aux démêlés de Napoléon avec le Saint-Siège et servir d'intermédiaire entre l'Empereur et Pie VII.

Des documents inédits, quelques ouvrages et, surtout, le livre de M. le comte d'Haussonville : *l'Église romaine et le premier Empire,* nous ont permis de continuer la biographie du cardinal de Bayane.

CHAPITRE V.

1805-1818

Mission du cardinal de Bayane à Paris. — Il est rappelé à Rome. — Napoléon l'envoie à Savone. — Sa mission à Fontainebleau. — Il est nommé sénateur. — Il est créé pair de France par Louis XVIII. — Sa défection aux Cent-Jours. — Il rentre en grâce auprès de Louis XVIII. — Sa mort.

Voyant échouer ses projets de descente en Angleterre, Napoléon retourna ses armes contre l'Allemagne. Couronné à Milan, où il plaça sur son front la couronne de fer, il rêva dès lors de devenir *l'empereur de Rome*. Après le traité d'Ulm, la victoire d'Austerlitz et le traité de Presbourg, il se trouva maître de Venise, de Trieste et du royaume de Naples. L'enclave des États pontificaux le gênait dans ses mouvements. Envahir le royaume du pape, sans prétexte, aurait pu sembler odieux à l'Europe. Afin d'arriver à ses fins, celui qui se disait le successeur de Charlemagne résolut d'amener Pie VII, par ses exigences et ses récriminations, à une cession du territoire pontifical. Le Saint-Père protesta hautement, par la voix de Consalvi, son secrétaire d'État, contre les injonctions incessantes et souvent injurieuses de Napoléon, qui donna l'ordre à Gouvion-Saint-Cyr de s'emparer d'Ancône (6 novembre 1805).

Le cardinal Fesch jura le renversement de Consalvi et rêva même, dit-on, de le remplacer. Bientôt Napoléon exigea du Saint-Père qu'il expulsât de ses États les Russes,

les Suédois et les Anglais et leur interdît l'entrée de ses ports (2 mars 1806). Pie VII consulta les cardinaux en consistoire secret. Un seul, nous apprend Consalvi dans ses *Mémoires,* fut d'avis d'aquiescer aux désirs exprimés par l'Empereur. Ce fut Bayane.

En se séparant ainsi de ses collègues, l'ancien auditeur de Rote songeait-il à se ménager la reconnaissance de l'Empereur ? En tout cas, ce que nous pouvons affirmer, Bayane craignait qu'un refus de la part du Saint-Père n'amenât de funestes résultats. Deux cardinaux finirent par émettre la même opinion. Le cardinal Fesch fut rappelé en France et Consalvi démissionna. Le cardinal Casoni lui succéda.

Napoléon, poursuivi par cette pensée qui l'obsédait, de faire du pape un évêque de Rome, donna Bénévent à Talleyrand, Ponte-Corvo à Bernadotte ; les Deux-Siciles échurent à son frère Joseph qui secoua la suzeraineté séculaire du pape. Lucques et Piombino furent attribués à Bacciochi. Le passage continuel des troupes françaises ruinait le trésor pontifical auquel Napoléon venait d'enlever une partie de ses revenus. Le désir formel exprimé par l'Empereur était que Pie VII consentît à faire partie de l'alliance fédérative organisée contre les ennemis de l'empire, s'il ne voulait perdre ses États. N'ayant pu le fasciner ni par ses flatteries ni par l'éclat de sa puissance, il usa de menaces envers lui (juillet 1806). Un ultimatum est envoyé à Rome. Il est expressément ordonné au Saint-Père de fermer ses ports aux Anglais. Il ne peut y consentir. La guerre déclarée par Napoléon à la Prusse le distrait pendant quelque temps de ses projets de vengeance contre celui qu'il persiste à appeler *son meilleur*

ami et qui, dans ses lettres réitérées, essaie d'attendrir l'aigle ravisseur. M. Alquier avait remplacé le cardinal Fesch à Rome. Après la paix de Tilsitt, la colère de Napoléon éclate. Le Saint-Père consent à fermer ses ports aux Anglais, mais il refuse de se déclarer l'ennemi des puissances catholiques de l'Europe en guerre avec la France. Les exigences de Napoléon, interprétées par M. de Champagny, qui succéda à Talleyrand, s'accentuèrent jusqu'à vouloir faire des États pontificaux une province française et obliger le Saint-Père à ne jamais protester contre les libertés gallicanes. Afin d'intimider Pie VII, il confisqua quelques villes de ses États. Enfin, il lui fit demander de lui envoyer un légat à Paris. Le Souverain-Pontife proposa le cardinal Litta. — Mais ce cardinal ne fut pas agréé par l'Empereur, qui exigea l'envoi du cardinal de Bayane, « le seul qui de tous les membres du Sacré-Collège avait toujours été d'avis de donner satisfaction en tout à l'empereur ». De son côté, le pape, dit M. d'Haussonville, avait en somme toute confiance dans l'honnêteté du cardinal de Bayane, fort dévoué, il est vrai, à l'Empereur, très porté à toute condescendance envers lui, mais incapable d'enfreindre les instructions qui lui seraient données[1]. Le cardinal de Bayane partit pour Paris en qualité de légat (29 septembre 1807)[2]. Il était autorisé à faire toutes les concessions compatibles avec la conscience du Saint-Père et il était

1. *L'Empire et la Papauté,* par M. le comte d'Haussonville, t. II, p. 340 et 341. Dépêches du cardinal de Bayane au cardinal Casoni, 31 octobre et 1er novembre 1807.

2. Les commissions délivrées au cardinal de Bayane par S. S. Pie VII ont datées du 19 septembre et du 22 octobre 1807 (Archives Bayane).

chargé par celui-ci d'inviter l'Empereur à venir à Rome et à accepter l'hospitalité du Vatican.

C'était répondre généreusement et noblement aux injures du nouveau César qui prétendait, dans une lettre adressée au prince Eugène, *faire ses affaires sans pape*[1].

A peine arrivé à Turin, le cardinal de Bayane apprit qu'un accommodement du pape avec l'Empereur n'était plus à espérer, si Pie VII ne consentait pas d'avance à une accession complète à la politique française. Le prince Eugène fit venir Bayane à Milan (20 octobre 1807) et lui demanda s'il avait reçu des pouvoirs illimités du Saint-Père[2]. Bayane répondit qu'il n'était pas autorisé à consentir à tout ce qu'on lui demandait et il expédia un courrier à Rome pour y demander de nouvelles instructions. Entre temps, Pie VII, apprenant les dernières exigences de l'Empereur et l'occupation par les troupes françaises des provinces de Macerata, Fermo et d'Urbin, voulut rappeler M. de Bayane, mais il était trop tard (9 novembre 1807)[3]. Le cardinal venait d'arriver à Paris et avait déjà eu une conférence avec M. de Champagny qui lui avait lu un projet de traité élaboré par Napoléon. Le refus de signer ce traité devait entraîner

---

1. V. *Lettre de Napoléon au prince Eugène,* Dresde, 2 juillet 1807. Cette lettre fut envoyée au pape par le prince Eugène.

2. « Pouvez-vous, lui dit-il, me donner votre parole de cardinal que vous avez reçu des pouvoirs illimités pour conclure le traité proposé dans la dernière note de M. de Champagny, car, autrement, il serait inutile de poursuivre votre voyage, et l'Empereur ferait prendre possession des provinces d'Urbin, de la Marche, de Macerata et d'Ancône? » (*Mémoires du cardinal Pacca,* t. I, p. 47.)

3. V. la lettre du pape au cardinal de Bayane, datée du 9 novembre 1807. Elle est reproduite par le cardinal Pacca dans ses *Mémoires*.

l'occupation de tous les États pontificaux et de Rome elle-même.

Sollicité par l'ambassadeur de France, Pie VII autorisa son légat à continuer les négociations. D'accord avec le cardinal Fesch, Bayane envoya à Rome le projet de traité qu'on lui avait soumis. Les exigences contenues dans ce projet étaient si révoltantes que le Saint-Père manifesta une grande irritation et se déclara las de toutes concessions. Le cardinal de Bayane fut rappelé (2 décembre 1807), mais il n'était pas encore de retour à Rome au mois d'octobre 1808. Les événements se précipitaient. Le 2 février 1808, l'armée française, commandée par le général Miollis, fit son entrée à Rome par la porte Saint-Ange, et les États pontificaux furent réunis à la France. Trois ans plus tard, le fils de Napoléon reçut le titre de roi de Rome, qui ne lui porta pas bonheur.

Usant de ses armes spirituelles, le pape excommunia Napoléon.

Le voyage du cardinal de Bayane lui avait coûté la somme de 7,200 écus, dépense dont il rendit compte au trésorier du Saint-Père. Il avait déboursé 796 écus pour aller de Milan à Turin. A Milan, ses dépenses, du 4 au 20 octobre 1807, s'élevèrent à 448 écus. Enfin, son voyage de Milan à Fontainebleau lui coûta 699 écus et celui de Fontainebleau à Paris 56 écus 20 deniers, sans compter ses menues dépenses et celles de son courrier Lirio qui, « étant chargé des autres » déboursa la somme de 62 écus 40 deniers. — A Paris, M. de Bayane se fit confectionner deux livrées nobles « avec manteaux et chapeaux de gala pour la somme de 233 écus. Au cours de son long voyage, le carrosse du cardinal se brisa plus d'une fois. Il fut

obligé d'en acheter un autre pour la somme de 771 écus 20 deniers, mais il eut soin de ramener l'ancien à Rome où il espérait pouvoir le revendre 600 écus. Homme consciencieux, il défalqua cette somme de la somme totale de ses dépenses, ce qui réduisit les frais de sa mission diplomatique à 6,600 écus. L'avocat Isola, Mgr Della Genga et Don Juan Pongo l'avaient acccompagné à Paris. Le trésorier de la cour pontificale soumit à Pie VII le compte des dépenses faites par le cardinal de Bayane, et le Saint-Père l'approuva « dans toutes ses parties[1] ».

Bientôt après, Pie VII fut arrêté par le général Radet et conduit à Grenoble sous escorte et de là à Savone où il fut incarcéré au palais épiscopal[2]. Tous les cardinaux français qui se trouvaient à Rome reçurent l'ordre de venir se fixer à Paris (29 novembre 1809).

Napoléon persista dans ses exigences envers le pape prisonnier et convoqua un concile national sous la présidence du cardinal Fesch. On sait que la majorité des évêques français réunis approuvèrent les demandes formulées par l'Empereur[3].

1. Notes manuscrites du cardinal de Bayane. Lettre du trésorier de la cour pontificale au cardinal de Bayane.

2. Voici ce que le cardinal de Bayane dit de Pie VII dans ses *Souvenirs* : « J'ai aimé Pie VI, j'aime beaucoup Pie VII. Je ne dois rien à Pie VI ; je dois beaucoup de reconnaissance à Pie VII. Fidèle au vrai, je dirai ses fautes, suite d'un singulier mélange de fermeté et d'irrésolution. Est-ce l'esprit qui lui manque ? Non assurément. Est-ce le jugement ? Encore moins. Quel est le mot de l'énigme ? Je ne l'ai point trouvé. Les hommes quelquefois sont inexplicables. Ce qui est bien certain, c'est qu'il possède au suprême degré les deux grandes vertus des souverains, l'équité et la bonté, sans que cette bonté, quoiqu'elle soit grande, porte altération à la justice. »

3. Ils avaient été triés sur le volet, dit le cardinal Pacca dans ses *Mémoires*.

Il s'agissait d'enlever au Souverain-Pontife sa puissance temporelle et de permettre aux évêques nommés par Napoléon d'exercer leurs pouvoirs spirituels si dans les six mois qui devaient suivre leur nomination ils n'avaient pas reçu l'institution canonique. Le métropolitain aurait eu alors le droit de la conférer, se substituant ainsi au Saint-Père. Napoléon réussit à faire promettre au pape son approbation des décrets promulgués par le Concile national.

Le pape céda quant à l'institution canonique des évêques. On ne lui parlait pas encore du désir qu'avait l'Empereur de le voir renoncer au pouvoir temporel.

Mais il fallait maintenant, après avoir pressenti les intentions du Saint-Père, obtenir de lui l'approbation officielle des décrets du Concile national.

Cinq cardinaux accompagnèrent les évêques délégués à cet effet par le Concile, avec mission de former le conseil du pape. — Ces cinq cardinaux, qui offrirent spontanément leur intervention, furent Joseph Doria[1], A. Dugnani[2], Aurèle Roverella, Fabrice Ruffo[3] et de Bayane, auxquels s'adjoignit Mgr Bertazzoli, archevêque d'Édesse, camérier secret de Sa Sainteté.

Bayane était à la dévotion de l'Empereur et possédait, de préférence à tout autre, la confiance du Souverain-Pontife à cause de ses capacités et de sa franchise ; mais

1. Sucesseur de Giraud, comme nonce à Paris ; abbé de Gorze après la mort de Giraud. Cette abbaye rapportait 75,000 livres de rentes, obérées de 15,000 livres de pension.

2. Nonce à Paris en 1789.

3. Trésorier de la chambre pontificale, ancien ministre de la guerre et de la marine.

sa surdité l'empêchait de prendre part à toute discussion publique, et il ne pouvait s'entretenir avec le Saint-Père qu'en tête-à-tête. « Pour celui-là, écrit M. de Barral, archevêque de Tours, à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, le 4 septembre 1811, nous n'avons plus besoin de le catéchiser, il est à nous. Il pense juste, il connaît à la fois le terrain de Paris et de Savone. Il sera très utile. Il a une façon de penser tout à fait libérale et gallicane[1]. »

Bayane arriva à Savone le 19 août 1811 avec ses collègues. M. de Chabrol, préfet de Montenotte et geôlier de Pie VII, le jugea immédiatement. Il savait que ce prince de l'Église avait toujours déconseillé les *mesures violentes* et était d'avis que le pape adoptât les délibérations du Concile national. Dès son arrivée à Savone, Bayane entraîna dans son parti Mgr Bertazzoli et émut le pape par ses larmes en lui remettant les délibérations du Concile[2]. Après ses premières entrevues avec le Saint-Père, le cardinal de Bayane écrivit au ministre des cultes. Il espérait, disait-il, que le pape consentirait à étendre les décrets du Concile[3] à tous les évêchés de l'empire et de l'Italie. Il espérait également que ses collègues, après

1. Voici le jugement porté par le cardinal Pacca sur le cardinal de Bayane : « De Bayane, déjà octogénaire (il le vieillit), influencé par les évêques courtisans de son pays, était à la dévotion du Gouvernement. Il servit d'intermédiaire entre les évêques délégués à Savone et le Saint-Père. »

2. Le comte de Chabrol au ministre des cultes, 30 août 1811.

3. Le cardinal de Bayane au ministre des cultes, 5 septembre 1811. « Ils (les cardinaux romains) ne croient plus être au monde s'ils sont hors des murs de Rome et le pape, qui a aussi sa bonne part de ce sentiment, pourra bien se prêter à leurs instances et faire tout ce que voudra l'Empereur pour revoir la *Cara Roma*. »

la confirmation des décrets, feraient leurs efforts pour déterminer le pape à demander la permission de retourner à Rome, moyennant la renonciation au pouvoir temporel[1]. Pie VII ne voulut point céder sur ce point, mais les cardinaux réussirent en partie dans leur mission. Le pape, à force d'insistances, rédigea un bref approbatif des cinq articles des décrets du Concile national (11 septembre 1811).

On sait que Napoléon n'approuva pas le bref du pape et s'opposa à sa publication[2]. Il voulait l'institution canonique des évêques de l'empire immédiate et sans exception. Le pape envoya aussitôt les bulles aux évêques nommés. L'Empereur, de plus en plus courroucé, exigea que les décrets du Concile fussent applicables aux évêques des États pontificaux. Pie VII, privé de ses conseillers et de toute liberté, ne put se résoudre à acquiescer aux désirs de Napoléon, malgré l'insistance des évêques de France et des cardinaux envoyés à Savone (16 novembre 1811). Bayane s'excusa auprès du ministre des

1. Le cardinal de Bayane au ministre des cultes, Savone, 5 septembre 1811. Voici ce qu'écrivait M. de Barral à cette date : « Parmi les cardinaux, le cardinal de Bayane est celui en qui le pape a le plus de confiance, soit sous le rapport de la capacité, soit sous celui de la franchise et de la vérité. Il a dans l'esprit du pape une réputation théologique, et en effet, il a infiniment d'instruction avec des formes aimables et engageantes. Le pape se souvient de plus qu'il a employé ce cardinal dans des opérations épineuses, où il ne partageait pas les sentiments qu'on le chargeait de faire valoir et où néanmoins il a suivi religieusement ses instructions, tout en en représentant les inconvénients et les dangers. Comme les résultats ont justifié les façons de penser du cardinal, on ne l'a pas oublié et on n'est que plus disposé à prendre confiance en lui...... » (L'Archevêque de Tours au ministre des cultes, Savone, 5 septembre 1811.)

2. V. Lettre de l'Empereur au ministre des cultes. Flessingue, 28 septembre 1811.

cultes de son impuissance[1]. Il avait perdu tout crédit auprès du pape, malgré les éloges que lui décernait M. de Chabrol, louant son tact habile et *son grand attachement des convenances* et affirmant qu'il agissait en *cardinal et en bon Français*[2].

Vers le 17 novembre 1811, Pie VII remit aux cinq cardinaux présents à Savone une réponse à la note qui lui avait été communiquée le 10 novembre par la délégation du clergé. Dans sa réponse, le Saint-Père déclarait qu'il ne pouvait s'engager à l'extension du bref qu'il venait de publier qu'avec l'assistance de conseillers plus nombreux et de quelques secrétaires capables de dresser *un mémoire de représentations*[3].

Malgré son dévouement, Bayane fut désavoué par l'Empereur, ainsi que ses collègues. En vain insistèrent-ils de nouveau auprès du pape et le menacèrent-ils d'une rupture, la conscience du Saint-Père, un moment

1. Voir Lettres du cardinal de Bayane au ministre des cultes, 17 et 23 novembre 1811.

2. Voir, au sujet des démêlés de Pie VII avec Napoléon, les *Mémoires du Prince de Talleyrand,* t. II, p. 50-125.

3. Le 23 novembre 1811, Bayane écrivit au ministre des cultes pour lui apprendre que la réponse du pape à la note des députés du Concile, en date du 10 novembre, n'avait été inspirée ni par lui ni par ses collègues. Il certifiait qu'ils avaient tout fait pour engager le Saint-Père à l'extension du bref à tous les évêchés : « Si nous n'avons pas réussi, il faut s'en prendre à notre peu de crédit et, pour ce qui me concerne, à la nullité du mien depuis que le bref du pape est expédié et que la lettre du pape (à Napoléon) est restée sans réponse, car je suis trop sincère pour ne *pas avouer mes fautes*. Je m'étais trop pressé de croire et de faire espérer à S. S. qu'Elle aurait une réponse obligeante et des marques utiles à l'Église et à Elle de la satisfaction de l'Empereur. Au reste, le crédit que j'ai perdu par cette faute était trop peu de chose pour être à regretter. »

assoupie, se réveilla (décembre 1811)[1]. De guerre lasse, les cardinaux reprirent le chemin de Paris au mois de février 1812.

Au mois de juin 1812, Pie VII fut conduit à Fontainebleau.

De retour à Paris, après la retraite de Russie, Napoléon voulut arracher au Saint-Père les concessions que, depuis longtemps, il espérait devoir être le résultat de ses obsessions. Il lui envoya en conséquence Mgr Duvoisin, évêque de Nantes, l'archevêque de Tours, les évêques de Trêves et d'Évreux, les cardinaux de Bayane, Dugnani et Ruffo, ainsi que Mgr Bertazzoli. C'est alors qu'eut lieu la lutte lamentable à laquelle Pie VII, épuisé moralement et physiquement, privé de ses conseils, succomba. Qu'exigeait-on de lui? Son adhésion formelle aux demandes formulées, au nom de l'Empereur, par les évêques et les cardinaux envoyés à Savone en 1811.

Le Saint-Père signa à son corps défendant le traité préparé d'avance que l'histoire a appelé le Concordat de Fontainebleau (25 janvier 1813). Le lendemain de la signature de ce concordat, M. de Bayane fut nommé sénateur. Il avait été créé officier de la Légion d'honneur en 1806, ce qui ne l'empêcha pas de voter la déchéance de l'Empereur en 1814.

Louis XVIII le nomma pair de France, le 1er juin 1815[2].

---

1. Le 26 janvier 1812, le cardinal de Bayane écrit au ministre des cultes pour lui faire part de son découragement et lui apprendre que le pape se refuse à dépasser les concessions qu'il a faites, alléguant qu'aller plus loin serait sembler vouloir acheter sa liberté. (Lettre citée par M. d'Haussonville.)

2. Il fut invité, le 4 octobre 1815, à assister à la messe du Saint-

Aux Cent-Jours, Bayane sembla abandonner momentanément la cause de Louis XVIII dont il avait été, pendant l'émigration, l'agent à Rome, après la mort du cardinal de Bernis, et sans l'autorisation duquel il n'avait pas voulu accepter le chapeau de cardinal. Il assista à la messe dite du Champ-de-Mai, célébrée par M. de Barral, archevêque de Tours, après le retour de l'île d'Elbe, en 1815. Louis XVIII, de nouveau installé sur son trône, lui pardonna cette inconséquence et lui rendit son titre de pair de France. En 1816, il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur. — Le cardinal de Bayane se récusa lors du procès de Ney, en compagnie de tous les pairs ecclésiastiques. Depuis longtemps infirme, entièrement sourd et presque aveugle, il mourut à Paris le 26 juillet 1818, après avoir reçu le brevet de duc[1]. Il était âgé de 79 ans.

Esprit, à Notre-Dame, le vendredi 6 octobre, et à la séance d'ouverture des deux Chambres qui eut lieu le lendemain samedi 7 octobre. — Le cardinal de Bayane demeurait à cette époque, à Paris, au n° 25 de la rue Saint-Guillaume, dans le faubourg Saint-Germain. (Archives Lattier-Bayane.)

1. Devenu infirme et sourd, M. de Bayane demanda à Louis XVIII la survivance de sa pairie pour M. de Rochefort, son neveu par alliance, et ses descendants (Archives Lattier de Bayane.) : « Sire, déjà comblé des bontés de Votre Majesté qui, pendant sa régence, daigna me permettre d'accepter le chapeau de Cardinal, et qui m'a rétabli au nombre des pairs dont Bonaparte m'avait rayé pour avoir voté sa déchéance, j'implore ses mêmes bontés en attendant la grâce que M. de Rochefort, mari de ma nièce, et leurs descendants me succèdent dans la pairie. Si j'ose, Sire, vous en supplier par écrit, c'est que l'âge m'a rendu trop sourd et trop incommode pour aller à vos pieds vous en supplier de vive voix.

Je suis avec le plus profond respect, Sire,

de V. M.

Très humble, très obéissant, très fidèle serviteur.

Le C. de L. B.

(*Autographe sans date. — Archives Bayane.*)

On l'enterra au cimetière du Père-Lachaise. Le comte Lemercier prononça son éloge à la Chambre des Pairs.

Par un testament déposé entre les mains de Me Irutas, notaire à Paris, et ouvert devant le tribunal civil de la Seine, le 22 juillet 1818, dont copie fut déposée, le 12 novembre de la même année, dans l'étude de Me Nicolas Fratocchi, citoyen romain, notaire public du collège de la Curie Capitoline au siège, à Rome, le cardinal de Bayane laissa pour son héritière universelle usufruitière Adrienne-Joséphine-Élisabeth de la Porte, fille de M. de la Porte, conseiller au Parlement de Grenoble, veuve du marquis de Lattier de Bayane, son frère, et pour son héritière universelle et nue propriétaire la comtesse Catherine-Joséphine de Lattier de Rochefort, sa nièce.

Le rôle peu louable que joua le cardinal de Bayane à Savone et à Fontainebleau, auprès de Pie VII, ne le brouilla pas avec le Saint-Père. Avant sa mort, il en reçut plusieurs brefs.

Dans le premier, en date du 6 janvier 1816, le Saint-Père lui envoie sa bénédiction : « *Jucundissimum nobis accidit officium, quo imminentibus Salvatoris nostri natalibus perfunctus erga nos es.* »

Dans le second, en date du 8 janvier 1817, il lui envoie encore sa bénédiction en échange des vœux de bonne année que lui avait adressés le cardinal de Bayane.

Dans le troisième, en date du 6 janvier 1818, même accusé de réception et même bénédiction.

Dans un bref daté du 4 août 1817, Pie VII avait recommandé au cardinal de Bayane, son cher fils, Constantin Patrizi, son camérier secret, qui venait à Paris apporter la barrette à César-Guillaume de la Luzerne.

Le 6 août 1817, le Saint-Père annonçait au cardinal de Bayane la promotion au cardinalat de Alexandre-Angélique de Talleyrand de Périgord, ancien archevêque de Reims, auquel Auguste Brancadar, son camérier, devait apporter la barrette.

Les héritiers du cardinal de Bayane ne laissèrent aucune postérité. — Sa nièce n'eut qu'un fils, mort jeune.

Le cardinal de Bayane avait trois sœurs, toutes trois religieuses au monastère de la Visitation, à Grenoble. L'une d'elles, Eulalie de Lattier de Bayane, lors de la Révolution, se réfugia au monastère de Saint-François-de-Sales, à Naples. Elle écrivit, le 9 juillet 1804, à la comtesse Amédée de Rochefort[1], née de Bayane, qui lui servait une pension. Dans sa lettre, où elle se plaint de la pénurie de ses ressources, elle demande à sa nièce un secours de 25 louis. Son frère le cardinal, disait-elle, pourvoyait à ses plus pressantes nécessités[2].

---

1. Amédée de Rochefort d'Ailly, époux de Mlle de Bayane, était le fils de Jean-Amédée-Honoré de Rochefort, comte d'Ailly, et de Jeanne-Louise Pavée. Il était né à Paris, le 21 septembre 1773. Son père fut fait maréchal de camp le 7 mars 1788. Il vivait encore en 1793.

2. Archives Bayane. Une partie de ces archives se trouvent à la Bibliothèque municipale de Verdun.

APPENDICE

I

BREVET DE PENSION SUR L'ABBAYE DE SAINT-NICOLAS-BLANCHELANDE EN FAVEUR DU S[r] LATTIER DE BAYANE.

Aujourd'huy trentième du mois de novembre 1766, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traiter led. s[r] Alphonse-Hubert de Lattier de Bayanne, prêtre du diocèse de Valence et grand-vicaire de Blanchelande, ordre de Prémontré, diocèse de Coutances, qu'elle vient d'accorder au s[r] Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances, de la somme de *dix-huit cent livres* de pension annuelle et viagère, laquelle elle veut lui être dorénavant payée et délivrée franche et quitte de toutes charges et impositions ordinaires et extraordinaires du clergé, tant par led. s[r] de Talaru de Chalmazel que par ceux qui posséderont après lui lad. Abbaye. Veut encore et ordonne Sa Majesté qu'advenant le décès dudit sieur de Talaru de Chalmazel ou dans le cas où il viendrait à se démettre de lad. Abbaye, lad. pension de dix-huit cent livres continue d'être payée aud. sieur de Bayanne franche et quitte de toute retenue par les successeurs en lad. Abbaye; m'ayant Sa Majesté commandé d'en expédier le présent brevet, qu'elle a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main et fait contresigner par moi ministre et secrétaire d'État et de ses commandements et de ses finances.

LOUIS.

PHÉLIPPEAUX.

II

BREVET DE PERMISSION AU S[r] ABBÉ DE BAYANE.

Aujourd'huy seize février mil sept cent soixante-neuf, le Roy étant à Versailles, ayant égard à la très humble supplication que lui a fait faire le s[r] abbé de Bayane, grand-vicaire du diocèse de

*

Coutances, de lui permettre d'aller à Rome, Sa Majesté lui a accordé à cet effet le tems d'une année à compter de ce jourd'huy, pendant lequel elle l'a relevé de la rigueur de ses Ordonnances à la charge par led. s^{r} abbé de Bayane d'obtenir un bref de la cour de Rome, partant qu'en cas il vînt à y décéder pendant led. tems, le droit que Sa Majesté aura sur les bénéfices qu'il possédera pour lors sera conservé, m'ayant au moyen de ce commandé de lui en expédier le présent Brevet que Sa Majesté a pour assurance de sa volonté signé de sa main, et fait contresigner par moi Conseiller d'État et de ses commandemens et finances.

LOUIS.

Le Duc de Choiseul.

III

A NOS SEIGNEURS DU PARLEMENT.

Supplie humblement Messire Alphonse-Hubert de Lattier de Bayanne qu'ayant été nommé au prieuré en commande ou abbaye de St Guilhem le Désert, ordre de St Benoît, au diocèse de Lodève, dont était pourvu cy-devant Me Prouvarède, mort paisible possesseur d'icelle, il aurait obtenu des Bulles de la cour de Rome pour led. bénéfice les calendes d'octobre de la présente année. Et comme il importe au supp^{t} pour pouvoir jouir de l'effet du contenu auxd. bulles, d'en poursuivre l'authorisation en la cour, Ce considéré, plaira de Vos grâces Nosseigneurs authoriser lesdittes signatures de cour de Rome, Ce faisant, déclarer entendre empêcher que le supp^{t} prenne possession dudit prieuré aux formes ordinaires et jouisse de l'effet contenu en icelles suivant leur forme et teneur; auquel effet la présente sera montrée à Monsieur le procureur général pour y donner ses conclusions et feres bien.

Barada.

Sur le repli :

Le procureur général, vu la présente requeste et Bulles de cour de Rome y jointes, conclue n'empescher que les fins soient adjugées au supp^{t} le 21 décembre 1770.

Lecomte.

IV

Nous lisons dans les *Mémoires du cardinal Maury,* qui viennent de paraître, tome I, page 383 :

« Mgr de Bayane, doyen de la Rote, retiré à Florence, est du très petit nombre des prélats qui ne sont pas encore venus faire leur cour à pape.

« On murmure tout bas qu'il veut donner sa démission, ce qui cause peut-être quelque embarras à Votre Majesté (Louis XVIII) pour le remplacer convenablement. Je le verrai sans doute en passant par Florence et je saurai avec certitude quels sont ses sentiments.

« La plus rigoureuse décence exige qu'un auditeur de Rote jouisse de 10,000 livres de rente.

« Cette place ne mène à rien un Français à Rome et le décanat cesse d'être cardinaliste sur la tête d'un étranger. »

(Lettre de Maury à Monsieur (Louis XVIII), Venise, 5 avril 1800.)

A cette date, Pie VII venait d'être élu pape à Venise. Dans ses *Souvenirs,* Mgr de Bayane prétend qu'il n'alla pas lui rendre ses hommages faute d'argent.

V

Nous trouvons dans les *Mémoires du cardinal Maury* des renseignements précieux sur la remise du chapeau de cardinal à l'abbé de Bayane, qui avait pour concurrent Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, protégé par Louis XVIII et le cardinal Maury, son représentant près du Saint-Père. A la fin de l'année 1800, Maury faisait tous ses efforts pour faire nommer Mgr de Talleyrand, au moins cardinal *in petto*. Mais Pie VII ne voulut rien promettre. « L'abbé de Bayane avait presque la promesse positive d'être cardinal. » Malgré la modestie dont ce dernier prétend avoir fait preuve à cette époque, Maury assure, dans ses *Mémoires,* que le grand argument dont se servait Bayane pour obtenir la pourpre était que les doyens de la Rote l'obtenaient toujours lors d'une promotion générale.

Maury allègue qu'il n'y a pas d'exemple de ce fait quand le doyen de la Rote est né Français et il donne pour exemple le prédécesseur de Bayane au décanat de la Rote, l'abbé de Canilliac, doyen de la Rote pendant 12 ans. « Du reste, ajoute-t-il, M. de Bayane s'est fait tellement Italien, il n'est plus qu'Italien, et il me semble que la cour de Rome veut l'adopter pour tel, en le faisant cardinal quand les circonstances seront plus favorables. Le pape paraît bien persuadé de l'impossibilité de le nommer à présent sans la demande du roi, mais il ne s'explique pas clairement pour mieux faire voir sa déférence. Quand mon frère[1] lui dit qu'il se mettrait dans un grand embarras s'il faisait vaquer maintenant une charge d'auditeur de Rote, à laquelle le roi et Bonaparte voulaient nommer en même temps, le Saint-Père lui répondit que si l'abbé de Bayane venait à mourir ou était réduit par sa santé à ne pouvoir plus continuer son service, il faudrait bien le remplacer. — Saint-Père, lui répliqua mon frère, dans la nécessité on fait comme on peut, et hors de la nécessité on ne fait que ce qu'on doit. Rome ne voyait d'abord aucune difficulté à la promotion de Bayane, mais depuis qu'on lui en a montré les dangers, tout le monde répète la phrase de mon frère sans en soupçonner l'auteur. » (*Mémoires du cardinal Maury*. Lettre au comte d'Avaray[2], 5 novembre 1800, tome II, p. 47 et suiv.)

A cette époque, le cardinal Maury était ambassadeur de Monsieur (Louis XVIII) auprès de Pie VII. Murat était à Rome et plusieurs villes des États pontificaux étaient occupées par une garnison française.

VI

Le 15 novembre 1800, Maury écrit de Rome, au comte d'Avaray :

« La peur ne permet en ce moment aucune négociation active avec Rome. C'est beaucoup d'arrêter le pape sans rien obtenir de lui. L'abbé de Bayane ne sera pas fait cardinal ; mais le pape ne veut même pas en convenir, en se laissant pourtant deviner.

1. Pierre Maury, né en 1743, fut le grand-vicaire de son frère. Il mourut après lui, le 8 décembre 1821.

2. Avaray (Antoine-Louis d'), colonel du régiment de Boulonnais, maître de la garde-robe de Monsieur (1759-1811).

Il ne veut rien promettre pour l'archevêque de Reims, et il dit qu'il n'a jamais fixé l'époque où il le ferait cardinal. Mon frère le serre de près dans ses audiences, il l'empêchera d'agir, et ils s'entendent à merveille, quoiqu'il refuse de recevoir les compliments que mon frère a la malice de lui faire quand il l'a persuadé ou réduit au silence. Il ne se laisse pas entamer sur la nomination aux sièges vacants. On n'oublie pas de lui rappeler l'inutilité de la condescendance de Pie VI et le danger d'abandonner le roi de France, et l'indécence de croire qu'on a satisfait le roi par une simple reconnaissance *in petto* sans lui donner la moindre publicité. » (*Mémoires du cardinal Maury,* tome II, p. 45 et 46.)

VII

Le Saint-Père, le 23 février 1801, après une promotion de 27 cardinaux, s'en était réservé 14 *in petto*.

Le cardinal Maury, qui avait promis à Monsieur (Lous XVIII) de faire obtenir le chapeau à Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, un des aumôniers et un des conseillers du Prétendant, et qui, comme nous l'avons vu plus haut, combattait ouvertement la candidature de Mgr de Bayane, doyen de la Rote, sollicita une entrevue du Saint-Père et lui demanda « si l'abbé de Bayane ne se trouvait point par hasard compris parmi ces (cardinaux) *in petto*.

« Il me dit avec un air embarrassé que le décanat de la Rote était une place cardinaliste, et qu'on ne pouvait l'exclure d'une promotion pleine. Je répliquai avec force que jamais aucun Français, doyen de la Rote, n'avait pu obtenir le chapeau, et je citais l'exemple de l'abbé de Canilliac qui occupa cette place pendant 22 ans, sans jamais pouvoir obtenir la pourpre de Benoît XIV. Je lui fis observer que, d'après ce qu'il m'avait dit lui-même au sujet de l'évêque de Châlons-sur-Marne [1], il ne ferait jamais aucun Français cardinal sans l'agrément ou plutôt sans l'assentiment du roi.

1. Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, né à Paris en 1736, député aux États généraux, depuis pair de France, archevêque de Toulouse en 1820 et cardinal en 1822, mourut en 1830.

« Or, non seulement Sa Majesté n'a point sollicité le chapeau pour M. de Bayane, mais elle le demande pour un autre (Mgr de Talleyrand-Périgord) et elle serait certainement très offensée de voir un de ses sujets promu à cette dignité sans son aveu, tandis que son protégé serait mis à l'écart. Le pape, embarrassé, me dit: Comment puis-je dégoûter toute la prélature en faisant cardinal le doyen de la Chambre sans traiter aussi favorablement le doyen de la Rote? Je lui dis que les circonstances seraient son excuse, s'il en avait besoin; que, s'il faisait l'abbé de Bayane cardinal, la place d'auditeur de Rote français serait immédiatement vacante, que le roi et Bonaparte présenteraient aussitôt un sujet pour occuper cette place, et j'allai jusqu'à lui faire entendre que j'avais dans mon portefeuille la nomination du sujet présenté par le roi en lui faisant entrevoir que le choix de Sa Majesté était déjà fixé en faveur de mon neveu [1], chanoine de la basilique de Saint-Pierre. Mais, repris-je, il ne s'agit point ici de mes intérêts, il s'agit uniquement d'épargner à Votre Sainteté un embarras immédiat et terrible pour elle, auquel je suis surpris qu'elle n'ait pas pensé.

« Donnez-moi, me dit-il, un moyen de m'en tirer. — Le voici, lui dis-je, Saint-Père. Je déclare à Votre Sainteté, au nom du roi de France, mon maître, que je m'oppose formellement en son nom à la promotion de M. de Bayane jusqu'à ce que Sa Majesté y ait donné son consentement, sans lequel il ne peut accepter cette dignité. Je lui fis alors l'histoire du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, et du cardinal de Mailly, archevêque de Reims, qui furent exemplairement punis d'avoir été créés cardinaux sans le consentement de Louis XIV. » (*Lettre du cardinal Maury au comte d'Avaray*. Rome, 28 février 1801. *Passim*, tome II, p. 98 et suivantes.)

VIII

Le 3 juin 1801, le cardinal Maury écrivait de Rome au comte d'Avaray:

« Le public ne s'occupe plus des prétentions de l'abbé de

1. Louis-Sifrein Maury.

Bayane; mais celui-ci continue à n'avoir aucune communication avec les Français qui sont à Rome, et sa politique a pour principal objet de passer ici pour un prélat romain. Le pape le traite bien et si bien que je le soupçonne très fort très décidé à ne le point faire cardinal et à vouloir le consoler par de bonnes manières ; car les Romains sont plus froids et réservés que polis et affectueux avec les gens qu'ils veulent avancer. Son plus grand titre pour être promu, et peut-être l'unique, c'est qu'il a déclaré qu'il a conservé 25,000 livres de rente de ses économies et n'avoir rien demandé au pape pour être doté. Or, le pape est si restreint en ce genre qu'il donne des chapeaux à tous les prélats du premier ordre, qui ne lui demandent rien. Voilà le vrai secret de l'intérêt qu'on prend à lui. L'abbé de Bayane s'est démis de la régence de la Pénitencerie qui lui rapportait 600 écus romains par an, et le pape lui a accordé sa jubilation, c'est-à-dire l'équivalent de ce revenu en pension sur le même tribunal. » (*Mémoires du cardinal Maury,* tome II, p. 129.)

IX

Depuis la lettre du cardinal Maury, citée plus haut, le temps a marché et un concordat a été conclu entre Pie VII et Bonaparte.

Malgré les assertions de Mgr de Bayane qui prétend, dans la lettre qu'il adressa à Louis XVIII en 1818, n'avoir accepté la pourpre qu'après son consentement, il est à présumer que l'appui du premier Consul l'aida au couronnement de sa carrière ecclésiastique.

Nous lisons dans les *Mémoires du cardinal Maury,* au sujet de sa promotion au cardinalat, que l'agent de Louis XVIII annonçait, le 20 août 1802, à M. de Chauvernay dans ces termes : « Il y a eu hier matin un consistoire auquel je n'ai voulu assister pour *conserver pure et intacte la virginité de mon royalisme.* Le pape a promu quatre nouveaux cardinaux déjà créés *in petto,* savoir : Mgr de Bayane, doyen de la Rote, le père Caselli, ex-général des Servites, l'un des négociateurs du Saint-Siège à Paris, Mgr di Pietro, secrétaire de la Congrégation des affaires de France, et Mgr Pignatelli, archevêque de Palerme, vice-roi de Sicile. Trois de ces chapeaux ont été donnés par courtoisie pour le consul Bonaparte. » (*Mémoires du cardinal Maury,* tome II, p. 243 .)

Aussitôt après la signature du Concordat de 1801, Mgr de Bayane était entré en relations avec M. Cacault, qui représentait la France à Rome.

Malgré les sollicitations de Maury, interprète des désirs de Monsieur, Pie VII se refusa à donner la barrette à M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, premier aumônier de Monsieur en 1808, qui s'était refusé à donner sa démission après le Concordat, malgré les instances du Saint-Père. Il ne devait être créé cardinal qu'en 1817.

L'état de fortune de Mgr de Bayane contribua, à ce que dit Maury, à son élévation au cardinalat. Car Pie VII exigeait de tout cardinal un revenu d'au moins 25,000 fr. et tel était l'état de fortune de Mgr de Bayane au lendemain de la Révolution. Pour les moines, le pape leur constituait une rente équivalente.

X

Nous avons dit (page 77) que le cardinal de Bayane fut, à la prière de l'Empereur, envoyé à Paris en qualité de légat du pape et qu'il partit de Rome le 29 septembre 1807. Voici ce que le cardinal Maury, écrivant de Paris à son neveu, Louis-Sifrein Maury, chanoine de la basilique de Saint-Pierre de Rome, le 27 septembre 1807, c'est-à-dire deux jours avant le départ du cardinal de Bayane :

« Nous attendons ici M. le cardinal de Bayane vers le 20 du mois prochain. Il vient un peu tard satisfaire le gouvernement spirituel relativement au royaume d'Italie, de la Confédération du Rhin et sans doute aussi du royaume de Westphalie. Rome réduit ici le cardinal Caprara à la juridiction exclusive de la légation en France.

« C'est le moyen de le rendre intéressant à Paris, d'empêcher qu'on ne s'y relâche sur aucun sacrifice et, peut-être même, d'être absolument étranger à cette querelle. Je ne m'en suis point mêlé et très heureusement personne ne m'en a requis. Rome devrait voir que toute l'Europe obéit et qu'on ne gagne rien à céder trop tard. »

On voit par ce qui précède qu'à partir de cette époque le cardinal Maury s'était rallié à Napoléon et en avait épousé les idées despotiques.

XI

Nous avons dit (page 78) que Pie VII, apprenant les dernières exigences de l'Empereur et l'occupation par les troupes françaises des provinces de Macerata, Fermo et d'Urbin, voulut rappeler M. de Bayane par une lettre datée du 9 novembre 1807, reproduite dans les *Mémoires du cardinal Pacca*.

Le cardinal Maury, dans ses *Mémoires,* nie que ce rappel fût vrai.

« Il est très faux que le cardinal de Bayane eût reçu du pape l'ordre de retourner à Rome et qu'on lui eût refusé un passeport. C'est Rome elle-même qui se jette par la fenêtre et elle seule pourrait s'en préserver en accordant des choses raisonnables et très supportables qu'on lui demande pour la France, l'Allemagne et le royaume d'Italie..... On a été à Rome d'une injustice extrême pour Caprara, et Bayane pense totalement comme lui. » (*Mémoires du cardinal Maury,* tome II, p. 371.)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction. 1

Chapitre I. — *Sommaire :* Jeunesse de Bayane. — Il est nommé auditeur de Rote. — Reçoit une mission secrète du duc d'Aiguillon. — Suppression de l'ordre des Jésuites. — Mort de Clément XIV. 3

Chapitre II. — *Sommaire :* Élection de Pie VI. — Le tribunal de la Rote. — Bayane brigue le cardinalat. — Relations de Bayane avec Bernis 27

Chapitre III. — *Sommaire :* Rapports de M. de Bayane avec Pie VI. — La constitution civile du clergé et le cardinal de Bernis. — *La Religion vengée*. — Bayane poète. 50

Chapitre IV. — *Sommaire* : Révolution à Rome. — Exil de M. de Bayane à Florence, son retour à Rome. — Il y réorganise le tribunal de la Rote. — Son avis sur le Concordat. — Il est créé cardinal *in petto*. — Il est reconnu comme cardinal par le premier Consul. 63

Chapitre V. — *Sommaire :* Mission du cardinal de Bayane à Paris. — Il est rappelé à Rome. — Napoléon l'envoie à Savone. — Sa mission à Fontainebleau. — Il est nommé sénateur. — Il est créé pair de France par Louis XVIII. — Sa défection aux Cent-Jours. — Il rentre en grâce auprès de Louis XVIII. — Sa mort. 75

Appendice 89

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar (1634-1643). 2 vol. in-8°.

Larmes et sourires. Poésies.

Jeunesse de la duchesse Nicole de Lorraine, en collaboration avec M. Meaume. Épuisé.

Un jeton de la Chambre des comptes de Lorraine.

Inventaire général de l'arsenal de Nancy (1er août 1624).

Les tapisseries du château de Bar.

Voyage de la duchesse Renée de Bourbon à Metz (1523).

Éloge de Mme Amable Tastu.

Charles-François de Bourlemont, archevêque de Toulouse, etc.

Journal historique de Barthélemy Philbert (1709-1717).

Chants messins.

Les seigneurs de Xonville.

Vocabulaire messin au XVIe siècle.

Richard de la Pôle, duc de Suffolk.

Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze.

Le siège de Thionville en 1639.

Ex-voto de Charles V dans l'église de Todmoos (Brisgau).

En préparation :

Correspondance de deux officiers de marine en 1789.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

